



NOTICE

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR LE

CARDINAL PIERRE D'AILLY,

ÉVÊQUE DE CAMBRAI AU XVe SIÈCLE,

PAR M. ARTHUR DINAUX, DE VALENCIENNES,

MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS,

Ouvrage qui a remporté une Médaille d'or dans le Concours proposé, par la Société d'Emulation de Cambrai, pour l'année 1824.

Aquila Franciæ, et malleus à veritate aberrantium indefessus.





A CAMBRAI,

CHEZ S. BERTHOUD, IMPRIMEUR DU ROI, PLACE AU BOIS.

DÉCEMBRE 1824.



EXTRAIT

DES PROCÈS-VERBAUX

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

(*Séance du* 10 *Août* 1824.)

La Société, adoptant les conclusions de M. *Pascal-Lacroix*, Rapporteur de la Commission nommée pour examiner l'*Éloge historique du Cardinal Pierre d'Ailly*, parvenu au concours, arrête qu'une médaille d'or, de deux cents francs, somme égale à la valeur du prix, sera décernée à l'auteur de cet excellent travail. La Société partage toutefois le regret qu'éprouve la Commission que la forme de l'éloge historique n'y soit pas plus constamment suivie.

L'auteur est M. Arthur Dinaux, de Valenciennes, qui déjà a rendu d'utiles services à notre histoire locale, et qui, en 1822, a remporté une

des palmes de la Société, pour un *Essai sur la Bibliographie Cambrésienne.*

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire perpétuel, *Le Président de la Société,*

LE GLAY. SERVOIS.

NOTICE

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Sur le Cardinal PIERRE D'AILLY, *Évêque de Cambrai au* XVe *siècle*,

Aquila Franciæ, et malleus à veritate aberrantium indefessus.

PREMIÈRE PARTIE.

NOTICE HISTORIQUE SUR PIERRE D'AILLY.

On a de tout temps remarqué que les panégyristes académiques ont outrepassé les bornes de l'éloge. Souvent, celui dont ils étaient appellés à retracer l'histoire fut élevé par eux au dessus de tous les héros connus, qu'on immolait impitoyablement à sa gloire. Etait-ce un poète qu'il

fallait célébrer ? L'imagination du chantre s'échauffait tout-à-coup, et pouvait difficilement rencontrer des termes assez emphatiques pour exalter et la Poésie et le disciple d'Apollon. Louait-on un orateur ? L'Éloquence devenait la science la plus sublime, et fournissait elle-même à peine de quoi élever un monument à l'homme qu'on voulait préconiser. S'agissait-il enfin de faire passer à la postérité le nom d'un guerrier mort au champ de la victoire ? L'historien embouchait la trompette de Clio pour vanter à la fois le grand art de la guerre, et le capitaine qu'il rendait toujours supérieur à tous ceux qui l'avaient précédé dans la même carrière. Malheur donc à ces écrivains qui, trop enivrés du mérite de leur héros, lui créent une grandeur factice, et, ne voulant offrir que des qualités éminentes, présentent au lecteur un personnage feint, ou exagéré par les prestiges de l'imagination !

Il sera facile d'éviter cet écueil en retraçant les actions et les travaux du vertueux *Pierre d'Ailly*. Les faits de sa vie laborieuse parlent d'eux-mêmes, et ce n'est qu'en les mettant dans tout leur jour qu'on tentera ici de rappeller vers lui l'attention des habitans d'une ville qu'il illustra jadis par sa présence et ses lumières. La liste de ses nombreux ouvrages viendra prouver ensuite que, s'il

acquit de la célébrité, elle est fondée sur des monumens impérissables. « L'éloge des grands » hommes, dit un auteur, est l'histoire de leur » vie; l'éloge des grands écrivains est l'histoire » de leurs ouvrages. » Pierre d'Ailly fut l'un et l'autre. On trouvera donc ici séparément tout ce qu'il a été possible de rassembler, et sur sa personne, et sur ses travaux. Trop heureux si, en évitant ces phrases louangeuses et ces mots sonores, mais souvent vides de sens, l'on a rendu avec la simplicité convenable, un hommage digne de celui qui, sans contredit, a jetté le plus de lustre sur la ville de Cambrai, après l'immortel Fénelon. Le lecteur attentif démêlera peut-être plus d'un rapport entre ces deux Prélats qui occupèrent le même siége à trois siècles de distance: tous deux s'y firent remarquer par l'exercice des mêmes vertus pastorales; tous deux acquirent une réputation européenne; tous deux ont des droits incontestables au souvenir et à la reconnaissance des Cambrésiens!

La vie de Pierre d'Ailly présente un de ces phénomènes bisarres, qui ne sont pas sans exemple dans l'histoire des hommes célèbres. Après qu'il eut parcouru une partie de l'Europe civilisée, fait retentir son nom dans les Conciles, enrichi la France de ses écrits, semé ses bienfaits dans

un grand nombre de villes, croira-t-on que les biographes ne sont nullement d'accord sur les lieux où ce personnage important reçut, et cessa de voir le jour? Je parlerai du second point de cette dissidence d'opinions, après avoir tracé la vie de ce vertueux Prélat; quant au premier, s'il m'était permis de manifester mon sentiment, je me rangerais de préférence à l'avis du petit nombre des historiens, qui, au détriment de la ville de *Compiègne*, désignent comme son berceau, le village d'*Ailly-haut-clocher*, à trois lieues d'Abbeville. Cette assertion d'ailleurs est soutenue par l'auteur de l'histoire d'Abbeville, qui l'affirme positivement (1). Sur un point en litige, il est

---

(1) *Histoire du Comté de Ponthieu et de la ville d'Abbeville* (par de Vérité) Abbeville, 1767, tome 2, page 257, dans le chapitre des *Hommes de Ponthieu dignes de mémoire*. L'auteur, en tête de ce chapitre, met ces mots qui donnent une certaine force à son assertion : « Je ne fais ici mention que des habitans nés » dans le Ponthieu ; on en chercheroit d'autres en vain » qui y ont été bien connus. S'ils n'y ont pris nais» sance, ils ne doivent point entrer dans cette Notice. » En admettant *Pierre d'Ailly* dans sa liste, on voit que M. de Vérité n'a pas seulement voulu parer son ouvrage d'un nom célèbre, et l'on ne doit pas croire qu'il ne l'a cité que sur la simple similitude du nom d'un bourg avec celui d'un Cardinal.

assez plausible, ce me semble, de suivre les indications des écrivains locaux, qui, plus que les étrangers, sont à même de trouver autour d'eux des matériaux ou des traditions authentiques. On objectera peut-être que le nombre des auteurs qui font naître d'Ailly à Compiègne est considérable; il sera toujours facile de répondre qu'il suffit qu'une autorité littéraire de quelque poids, telle que *Moréri*, par exemple, ait avancé le fait, pour qu'il soit répété aveuglément et sans autre examen, par tous les biographes qui se succèdent et se copient d'année en année.

Soit que *Pierre* reçut le jour dans la commune 1350.
d'*Ailly*, soit qu'il fut le fils d'un boucher de *Compiègne* (1), presque tous les annalistes

(1) Il est de mon devoir de signaler ici avec impartialité tout ce qui peut appuyer le sentiment de ceux qui font naître d'Ailly à *Compiègne* : 1° On voit que *Gilles Samsonnet*, ancien élève du collége de Navarre, et pasteur de l'église S[t] Benoît de Paris, mourut subitement en 1391 à Compiègne, y étant envoyé par d'*Ailly*, Chancelier de l'Université, pour y régler quelques affaires. 2° MM. de *Sainte-Marthe*, non-seulement disent d'Ailly né à Compiègne, sur la paroisse de S[t] Antoine, mais ils citent aussi le nom de son père, qui s'appelle *Colard*. 3° *Léonard-Pipart*, avocat de Cambrai, prétend avoir lu, à Compiègne, l'épitaphe de ce même *Colard*.

1350. s'accordent à le faire naître en l'an 1350, d'une famille obscure, mais honnête, de la classe plébéienne. Il est permis de croire que *Jean le Carpentier*, qui n'était pas avare de titres de noblesse, s'est grossièrement mépris en lui dressant une généalogie qui remonte à l'an 1020 (1). La Croix-du-Maine erre également en disant qu'il sortait d'une très noble et très ancienne maison de Picardie; mais le savant *de Launoy* (2), plus

Mais *Gilles Samsonnet* était-il à Compiègne pour les affaires de famille de Pierre d'Ailly, ou pour celles de l'Université? Le père du Cardinal n'a-t-il pu mourir à Compiègne sans que son fils y soit né? Qui sait si cette famille n'est pas venue s'établir en cette ville par suite des bienfaits du Chancelier de l'Université? Peut-être même y était-elle venue pendant la jeunesse du personnage qui nous occupe. N'osant rien décider affirmativement, je cite les autorités pour et contre, et je les abandonne à la sagacité du lecteur.

(1) *Histoire de Cambrai et du Cambrésis*, tome 1er page 403. On connaît le goût de cet auteur pour les généalogies conjecturales. Cependant *Chauffepié* raconte qu'au congrès de Cambrai, le *Comte d'Ailly* assura à un ministre plénipotentiaire d'Angleterre, que le Cardinal Pierre d'Ailly n'était pas de sa famille : il fallait bien que cela fût vrai, pour qu'on refusât l'honneur de lui appartenir.

(2) Dans son ouvrage intitulé : *Regii Navarræ*

instruit et plus croyable qu'eux, en annonçant 1350.
sa naissance obscure, trouve au contraire un mérite de plus à l'homme qui, sortant de parens sans nom, sut s'en faire un par ses vertus et ses talens : cette noblesse, toute entière à celui qui la créa, vaut bien les généalogies forgées par Jean Le Carpentier.

La famille de *Pierre* était loin de jouir des dons de la fortune ; cependant il paraît que *Colard*, son père, appréciait les bienfaits de l'instruction, puisqu'il parvint, à l'aide de quelques privations, à lui faire donner une éducation préparatoire. Peut-être la reçut-il à Compiègne, ce qui aurait déterminé les historiens à regarder cette ville comme son lieu de naissance. Quoiqu'il en soit, il fit ses humanités avec succès. Presque sans guide, et sans autre secours que ses dispositions naturelles, il réussit assez bien pour obtenir d'aller étudier en théologie, en qualité de *boursier* (1)

Gymnasii Parisiensis Historia. Parisiis, 1677, 2 vol. in-4°, qui m'a fourni plusieurs renseignemens utiles, et que je citerai plus d'une fois.

(1) *André Thévet* se trompe lorsqu'il dit que Pierre d'Ailly fut d'abord forcé d'être *portier* du collége de Navarre; il était déjà instruit lorsqu'il y entra, et ce ne fut qu'en qualité de *boursier*, et comme étudiant en théologie.

1372. au collége de Navarre, déjà un des plus célèbres de l'Université de Paris. C'est en 1372, à l'âge de 22 ans, qu'on le voit figurer, pour la première fois, sur les registres de ce collége, parmi les Théologiens, avec le surnom de *Alliaco*, que l'on croit tiré du lieu qui l'a vu naître, selon la coutume généralement adoptée dans ces temps reculés (1).

---

(1) Cette coutume était tellement suivie jadis, que les anciens biographes qui ont donné des dictionnaires, par ordre alphabétique, rangent les hommes dont ils parlent, selon leurs noms de baptême; ne considérant les autres que comme des surnoms de patrie. Tous les contemporains célèbres de Pierre d'Ailly adoptèrent ces noms patronimiques. *Nicolas de Clamenges*, ou *de Clamengüs* (mal-à-propos nommé *de Clémangis*), prit son nom d'un village de Champagne, près de Châlons, où il était né; *Jean Gerson*, dont le vrai nom était *Charlier*, le quitta, pour adopter celui d'un petit hameau près de Réthel, où il vit le jour; et ainsi des autres. Je croirais assez que si d'Ailly fût né à Compiègne, il se serait plutôt nommé *Pierre de Compiègne*, ou *de Compendio*, que *Pierre d'Ailly*, tant cette mode était usitée, à une époque où les noms n'étaient pas encore fixés irrévocablement dans les familles.

Une fois qu'on a prouvé que Pierre d'Ailly n'était pas noble, (ce qui n'est plus révoqué en doute aujourd'hui), il paraît assez convenable de lui faire tirer

Il est à remarquer que, parmi les hommes 1372.
d'une basse extraction qui deviennent célèbres par la suite, il en existe très peu sur les premières

---

son nom de celui de son village latinisé en *de Aillaco*; l'orthographe de ce mot a souvent varié : il est écrit *Alliaco*, *Alyaco*, *Eliaco*, *Haliaco*, *Aliaco*, etc. Quelques-uns même ont remis le nom en français d'après le latin ; ce qui fait qu'on lit quelquefois *Pierre d'Alliac*, *d'Alciac* (comme dans la *Démonomanie de Bodin*), et même *d'Arliac*, en changeant le *l* en *r*, comme on fait *Varlet* de *Valet*. On verra ces différentes variations, dans la seconde partie, parmi les titres des productions du Cardinal, où l'on a copié les noms tels qu'ils existent sur ses ouvrages.

Des auteurs sont tombés dans d'étranges bévues à l'égard du nom et de la naissance de Pierre d'Ailly. *Possevin*, dans son *Apparatus sacer*, au mot *Petrus*, en fait deux hommes différents ; l'un, *Petrus de Aliaco*, *Episcopus Cameracensis*, etc. ; et l'autre, *Petrus ab Aliaco*, *Navarrici Gymnasii Archididascalus*, etc. *Gesner*, auteur bien plus exact, est à-peu-près tombé dans une pareille erreur, en ces termes : *Petrus de Aliaco*, *Episcopus Cameracensis et Cardinalis*, etc. Et *Petrus de Aliaco*, *natione Allemannus*, *vixit*, *abhinc annis centum*, etc. *Gélic* veut qu'il soit né à Paris; d'autres que ce soit dans un village d'*Ailly*, mais ils placent ce village dans la Basse-Allemagne, ou la Belgique. Il n'y eut pourtant qu'un seul Pierre d'Ailly célèbre, c'est celui qui nous occupe. De Launoy avoue bien

1372. années desquels on ait quelques détails circonstanciés. Confondus dans la foule pendant un laps de temps, ils repoussent plutôt qu'ils n'attirent les regards, pour les fixer bientôt, lorsque des étincelles de génie viennent déceler le feu sacré qui les anime. Cette vicissitude trop ordinaire s'est présentée pour les vingt premières années de Pierre d'Ailly, dont il ne nous est presque rien parvenu.

Au moment où il entra comme boursier dans le beau collége de Navarre, les écoles étaient divisées entre plusieurs sectes qui combattaient entr'elles avec les armes de la dialectique. Les Philosophes *Réaux* et les *Nominaux* se livraient la guerre, et formaient comme deux bandes scholastiques continuellement en présence. Ainsi que

---

que, pendant la jeunesse de notre d'Ailly, il y avait dans l'Université de Paris, un second *Pierre* d'Ailly; mais ce dernier n'acquit jamais d'autre célébrité que celle de voir son nom consigné sur le registre des écoliers de Navarre. On connait deux chanoines de Cambrai du nom de d'*Ailly*: *Raoul d'Ailly* y posséda une prébende depuis l'an 1370 à 1382, et *Jean d'Ailly*, de 1382 jusqu'en l'année 1390. Enfin il exista encore un chirurgien du nom de *Pierre d'Ailly*, mort le 9 août 1681 ou 1684, mais il n'a point de rapport de parenté avec la famille de notre Cardinal.

tous ses collégues, d'Ailly dut marcher sous une bannière; il se rangea sous celle des *Nominaux* (1), dont le parti fut fortifié par sa présence. Ce choix ne devint pas seulement l'effet du hasard; en entrant dans le sein de l'Université de Paris, cette mère féconde de tant d'hommes célèbres, notre 1372.

---

(1) Les *Nominaux* furent des philosophes, sectateurs d'*Occam*, prodigues de noms, et qui n'expliquaient point les choses, en sorte qu'on les appellait *vendeurs de noms*, ou en latin, *nominales*. Les Nominaux soutenaient aussi, contre les *Héalistes*, ou *Réaux*, que l'objet de la dialectique sont les paroles et non les choses. On s'échauffa si fort sur cette question puérile du temps de *Louis XI*, que les Réaux, qui avaient alors beaucoup de crédit à la cour, obtinrent un édit du Roi, daté de Senlis le 1er mars 1473, aussi sanglant contre les Nominaux que s'il se fût agi du renversement de la Religion et de l'Etat. Cet édit, rendu en latin, est rapporté par *Naudé*, dans son addition aux Mémoires sur l'histoire de Louis XI. Par cette ordonnance, on rejette la doctrine de *Pierre d'Ailly*, et celles de tous ses imitateurs ou adhérens, et le Roi défend d'enseigner leurs opinions dans l'Université, imposant le bannissement aux contrevenans. Cette interdiction, aussi sévère que ridicule, fut levée en 1481. On peut consulter sur la secte des Nominaux, la dissertation de Jacques Thomasius, *De Doctoribus scholasticis latinis*, Leipsig, 1676, chap. XVII, et l'Histoire critique de la philosophie, par *Brucker*.

1372. théologien fut, dès la première année, nommé *Procureur de la Nation de France* (1) par les écoliers des cinq provinces françaises faisant alors une portion considérable de l'Université. Cette nation avait adopté les principes des *Nominaux*, et d'Ailly dut nécessairement suivre la même Doctrine.

Le jeune boursier de Navarre eut pour professeur en Théologie, *Simon Fréron*, qui tint pendant vingt ans les rênes de ce collége. Heureux le maître dont les leçons sont consacrées à de tels disciples ! L'instituteur se vit bientôt surpassé par son élève, dont la célébrité rejaillit sur lui et fit conserver son nom. En même temps que

(1) Les étudians de l'Université de Paris étaient alors divisés en quatre nations; celles de France, de Picardie et de Normandie formaient les trois premières; les élèves de l'Allemagne et de l'Angleterre composaient la quatrième. Ces nations étaient des espèces d'associations séparées les unes des autres, ayant chacune leurs lois, leur régime et leur chef. La nation française élisait son *Procureur* le jour de Saint Julien le Pauvre. L'histoire de l'Université, par *Crévier*, nous apprend « qu'en 1372, Pierre d'Ailly étant Procureur » de la nation de France, cette nation acheta, dans » la rue du Fouarre, deux écoles sous le même toît, » qui étaient auparavant occupées par la nation de » Picardie. »

d'Ailly s'instruisait dans la science divine, il s'appliquait à la philosophie et à la physique. Il débuta par se faire connaître avantageusement, en composant quelques petits traités sur l'*Ame*, où l'on remarquait un jugement déjà sain et profond. Presqu'au même instant, il mit au jour d'autres opuscules sur les *Météores*, qui annonçaient ce penchant décidé pour l'Astronomie, qu'il cultiva dans la suite avec tant de succès. C'est ainsi qu'il suivait plusieurs genres d'étude à la fois, et qu'il exerçait toutes ses facultés par des veilles laborieuses. Quoique bien jeune encore, on le citait comme l'étudiant le plus heureux dans ses découvertes, le plus habile à comprendre, et le plus ingénieux dans la controverse. Tels furent les précurseurs de cette immense réputation, et de ces insignes honneurs, auxquels nous allons le voir arriver rapidement, en homme qui ne connait point d'obstacles.

1372.

Après avoir étudié avec distinction, pendant trois ans, différentes branches des connaissances humaines, il expliqua le *Maître des sentences*; c'est ainsi qu'on appelle le cours de théologie du fameux *Pierre Lombard*, premier docteur de l'Université. D'Ailly en fit une étude particulière, et suivant l'exemple des plus fameux esprits de son siècle, il voulut aussi l'illustrer de

1375.

1375. commentaires; ses notes sont si judicieuses, qu'on les eût pensées l'œuvre d'un professeur consommé, plutôt que le résultat des investigations d'un jeune théologien (1). C'est vers la même époque qu'il donna une première idée de ses moyens oratoires, en s'exerçant sur de pieux sujets, tantôt dans la tribune de l'école, tantôt dans la chaire de l'église. Ces premiers essais développèrent le germe de son éloquence, accrurent sa réputation naissante, et le firent choisir pour assister à un synode d'Amiens, dans lequel il prononça un discours adressé aux prêtres de ce diocèse, quoiqu'il ne fut lui-même que *sous-diâcre* (2). Dès-lors on apprécia dignement cette force de logique et cette rare éloquence que d'Ailly avait reçues de la nature : éloquence, qu'il employa si constamment, dans le cours de sa vie, à faire triompher les plus

---

(1) En commentant le *Maître des sentences*, qui jouissait alors de la plus grande vogue dans les écoles, Pierre d'Ailly fut imitateur d'une foule d'autres, et ensuite imité par un plus grand nombre encore. Le comte *Jean-Raphaël* compte près de 500 commentateurs de *Pierre Lombard*. Les plus célèbres sont *Saint Thomas d'Aquin* et *Estius*.

(2) Ce sermon, prononcé à Amiens, avait pour titre : *Sacerdotes tui induantur justitiam*. Il reposait MSS. dans la Bibliothèque du collége de Navarre.

saines doctrines de la religion de nos pères. Qu'il est beau de voir ce jeune orateur, revêtu seulement de la plus mince des dignités de l'Eglise, captiver l'attention d'une assemblée imposante, et prodiguer de solides conseils et de fortes instructions à un clergé nombreux! 1375.

Le 11 avril 1380, Pierre d'Ailly, âgé de trente ans, reçut le bonnet de *docteur* avec toute la solennité que l'on déployait à cette époque, dans les écoles, pour accorder à un théologien ce grade important. Rappellons-nous que les degrés académiques n'étaient point alors des distinctions purement honorifiques; le nom de docteur emportait avec lui l'engagement de se vouer à l'enseignement public, et ceux qui le portaient remplissaient leur noble tâche en instruisant dans les écoles, ou en prêchant devant le peuple. Ce fut aussi le premier soin de l'érudit d'Ailly; mais il ne tarda pas à être pourvu d'un canonicat dans l'église de Noyon; toutefois, il n'y alla résider qu'après une circonstance qui n'est point sans gloire pour lui : voici à quelle occasion. 1380.

Depuis près de trois ans, la chrétienté était divisée par ce grand schisme d'Occident, pendant lequel on vit deux et quelquefois trois compétiteurs, se disputer la thiare et partager les suffrages des puissances et l'obédience des peuples.

1380. Le Pape *Urbain VI* en fut l'origine et le prétexte : élu à Rome d'une manière peu convenante, il ne tarda point, avec un caractère dur et hautain, à indisposer contre lui le conclave auquel il devait sa nouvelle dignité. Les Cardinaux, presque tous Français, se réunirent à *Fondi*, et ayant remarqué que *Robert de Genève*, ancien évêque de Cambrai, était doué d'un courage inébranlable et d'une fermeté d'âme, capable de mépriser toutes sortes de périls, pour persister dans ce qu'il avait une fois résolu, ils le nommèrent pape tout d'une voix, et le reconnurent sous le nom de *Clément VII.* Toute l'Europe chrétienne se trouva donc partagée entre les deux pontifes; une lutte scandaleuse s'ensuivit bientôt, et l'on vit chaque parti, pour soutenir ses prétentions, employer tous les moyens qui se présentaient, permis ou illicites. Les Papes se lançaient réciproquement les foudres de l'Eglise, devenues presqu'un objet de dérision; ils créaient des Cardinaux chacun de leur côté pour se former une cour; des impôts injustes étaient levés sur les peuples afin d'acheter des partisans; de doubles nominations aux plus gros bénéfices les rendaient la proie du plus astucieux ou du plus puissant. Cependant l'Université de Paris ne voyait pas sans chagrin le scandale de l'Eglise; ces excès éveillèrent toute

sa sollicitude, et lui firent imaginer un projet de réunion, qu'elle chargea Pierre d'Ailly d'énoncer publiquement, en son nom.

Ce fut le 20 mai 1381 que notre jeune docteur remplit cette mission avec succès, devant un concours d'auditeurs nombreux et choisis, au milieu desquels siégeait le duc *d'Anjou*, régent du royaume, pendant la minorité de *Charles VI*. L'orateur démontra, avec son éloquence ordinaire, la nécessité d'assembler un Concile général pour mettre un terme aux dissentions de l'Église, toujours si fatales à la religion. Cette matière, du plus haut intérêt, fut traitée avec un talent envié par les hommes blanchis dans les écoles. Tel fut le premier pas de d'Ailly vers l'extinction du schisme, à laquelle il eut tant de part dans la suite et qu'il eut le bonheur de voir terminer avant de mourir. 1381.

Il prit bientôt possession de son bénéfice à Noyon, où il vécut tranquillement jusqu'en 1384 qu'on le rappella à Paris pour prendre les rênes du collége de Navarre. Il rentra donc en qualité de *Grand-Maître* dans cette même maison où il était venu douze ans auparavant comme écolier. Cette circonstance fut pour lui un motif de plus de s'attacher à ce collége pour lequel il conserva toujours une prédilection particulière. L'historien de cet 1384.

1384. antique établissement (1) nous a conservé les beaux réglemens donnés par Pierre d'Ailly aux théologiens, le 23 septembre 1384.

Ainsi qu'on l'a souvent remarqué, le vrai mérite fait toujours naître l'envie, et peu de beaux jours s'écoulent sans nuages. *Jean de Trélon*, sous-chancelier de Sainte-Géneviève, mû par une basse jalousie, tint des propos outrageants sur le Grand-Maître, et crut, par de viles calomnies, atténuer une réputation qui s'élevait déjà de manière à lui faire ombrage. Instruit de cette lâche conduite, d'Ailly cita son calomniateur, et obtint bientôt une réparation solennelle en pleine assemblée de la Faculté des Arts réunie à Saint-Julien-le-Pauvre. L'Université de Paris, charmée de la manière dont il s'était défendu pour son propre compte, le chargea de soutenir les droits et la liberté de la Compagnie, contre le Chancelier *Blankaert*, qui lui avait suscité une querelle que l'éloquent Grand-Maître termina facilement.

Sous l'influence d'un administrateur si éclairé, le collége de Navarre prit un accroissement extraordinaire, et la célébrité dont il jouit plus tard est autant due à l'homme qui le dirigeait alors, qu'aux disciples qu'il sut y former. En effet,

---

(1) M. *de Launoy*.

l'élite des doctes de l'époque se pressait en foule 1386.
autour de la chaire de philosophie et de théologie qu'occupait Pierre d'Ailly, et venait puiser, dans les discours du professeur, une partie de sa science. Parmi eux brillaient d'un éclat tout particulier, l'illustre *Gerson*, surnommé le *Docteur très chrétien*, *Nicolas de Clamenges*, appellé le *Cicéron de son siècle*, et *Gilles des Champs* (1), qui devinrent dans la suite les plus fameux théologiens du XV[e] siècle et augmentèrent par leur brillante renommée celle de leur maître commun.

Tandis que Pierre d'Ailly s'attirait les regards et les suffrages du monde savant par ses leçons et ses prédications éloquentes, l'Université de Paris jettait les yeux sur lui pour soutenir un de ses arrêts auprès du Pontife. Elle venait de condamner *Jean Monteson*, dominicain, accusé d'avoir avancé des propositions trop hardies concernant

(1) « Ce dernier fut plutôt son collègue que son disciple, dit le docteur *Vonder Hardt*, dans sa notice sur Pierre d'Ailly, puisque l'année 1384, qui vit d'Ailly, Grand-Maître du collége de Navarre, fut aussi celle où *Gilles des Champs* devint docteur en théologie. » Cette raison n'est pas péremptoire; à l'époque où d'Ailly vivait, des hommes âgés et déjà gradués ne dédaignaient pas d'aller écouter les leçons des professeurs célèbres.

1388. la conception de la Vierge. Monteson en avait appellé au Saint-Père, et d'Ailly fut député à Avignon, vers l'anti-Pape *Clément VII*, alors reconnu par le Clergé français, pour demander la confirmation du premier jugement. L'avocat de l'Université se rend aussitôt au tribunal du Pontife; il plaide sa cause en plusieurs séances devant le Consistoire; il appuye ses discours d'un long traité qu'il compose et publie à Avignon, par l'ordre et au nom de toutes les Facultés de l'Université de Paris (1); enfin, il met tant de force et de vérité dans ses paroles et ses écrits que le Pape et les Cardinaux entraînés confirment la décision des Docteurs français. Par suite de
1389. cet arrêt, le 17 février 1389, le Roi étant en son palais du Louvre, fit venir, devant une assemblée de théologiens, *Guillaume*, évêque d'Evreux, son confesseur, qui suivait les erreurs de Montesor. Là, Pierre d'Ailly, servant encore en cette occasion d'organe à l'Université, somma, sous le bon plaisir du Roi, l'évêque d'Evreux de faire sa rétractation pleine et entière, ce que celui-ci exécuta de bonne grâce et avec sincérité.

---

(1) Ces discours et ce traité, et d'autres pièces sur l'affaire de Monteson, se voyaient jadis MSS. dans la Bibliothèque du collége de Navarre.

L'Université attachait le plus grand prix à gagner le procès qui devait abattre l'orgueil de Monteson et des Dominicains. Elle fut ravie de triompher, et ne crut pas trop récompenser son heureux défenseur, en le décorant de la plus haute dignité qu'elle eût à sa disposition. En conséquence, peu après son retour, d'Ailly fut proclamé *Chancelier de l'Université* (1). Ce poste était alors de la plus haute importance. L'Université de Paris, tant par la capacité de ses maîtres, que par le nombre de ses écoliers, pouvait se dire toute puissante en France. Elle osait souvent faire des remontrances au Monarque, et se mêler, peut-être un peu trop, du gouvernement de l'Etat. Dès qu'on n'accédait pas aux demandes de cette chère fille des Rois de France, on voyait tout-à-coup les colléges fermés et les leçons suspendues. C'est précisément ce qui arriva l'année de la nomination de Pierre d'Ailly, à l'occasion des charges que l'on voulait établir sur les professeurs et docteurs qui en avaient toujours été exempts jusques là. Le Roi céda; le calme se rétablit. 1389.

La même année, le Chancelier d'Ailly retourna à Avignon, pour solliciter, au nom de Charles VI,

(1) Il succéda à *Jean de Guignecourt.*

1389. de l'Université et du Clergé de Paris, la béatification du Cardinal *Pierre de Luxembourg* (1), mort à l'âge de 18 ans d'une maladie de langueur, suite de ses austérités. Le député prononça, à ce sujet en plein Consistoire, deux discours (2) dans lesquels il foudroya les incrédules opposés au jeune Cardinal. Les troubles qui agitaient alors l'Eglise empêchèrent seuls Clément VII de déférer de suite les honneurs de la béatification au digne Pierre de Luxembourg (3).

Dans le cours de cette année, Pierre d'Ailly fut nommé confesseur et aumônier du Roi

---

(1) Il était né à Ligny en Barrois, le 20 juillet 1369 et n'était guères âgé de plus de dix ans, lorsqu'il fut nommé archidiacre de *Bruxelles*, dans la Cathédrale de Cambrai. Ce jeune prince de l'Église, parent de presque tous les souverains de l'Europe, mourut le 2 juillet 1387. On raconte que, peu de jours après sa mort, son tombeau devint le témoin de miracles signalés et fréquents, ce qui fut la cause de la démarche de Pierre d'Ailly. Dans la suite, le Pape permit d'exposer son corps à la vénération des fidèles et autorisa son invocation.

(2) Du Boulay les a fait imprimer dans son Histoire de l'Université de Paris, publiée en latin, en 1665, 6 vol. in-f°.

(3) 140 ans après un autre *Clément VII* lui donna le titre de *Bienheureux*.

Charles VI, dit le *Bien-Aimé*. Cette nouvelle dignité jetta un grand éclat sur le Chancelier de l'Université; elle fut d'autant plus honorable pour lui, qu'il la dut à son mérite personnel, à une époque où la naissance, lorsqu'il s'agissait d'une place de cour, était presque la première condition exigée. Sans autre protection que ses vertus, sans autre fortune que son savoir, il sut se frayer une route à des honneurs qui eussent été les colonnes d'Hercule pour un génie médiocre, mais auxquels il ne s'arrêta point. Nous le voyons dès lors avancer rapidement vers le faîte des grandeurs ecclésiastiques. 1389.

On se demande si tant d'occupations essentielles et diverses ne doivent point outrepasser les forces d'un seul individu? Mais elles sont confiées à un homme qui n'a pas son égal pour l'emploi du temps. Pierre d'Ailly remet d'abord la direction de la maison de Navarre entre les mains de *Gilles des Champs*, et, selon le droit que sa nouvelle charge lui confère, il fixe son domicile dans le palais de nos Rois (1). Tantôt, il décerne des palmes dans toutes les parties de l'instruction publique; la sévérité de

(1) *Dutillet*, dans son *Recueil des Rois de France, leur couronne et maison*, Paris, 1607, in-4°, contient cette phrase remarquable qui dénote la simplicité de nos anciens souverains. « Par les estats des Rois Philippes

1390. ses réglemens bannit des colléges l'indocilité; il en expulse les provocateurs au désordre, et ramène, par sa douce persuasion, ceux que l'erreur égare; tantôt, les aumônes royales sont répandues, par ses mains, avec sagesse et discernement chez l'indigence malheureuse; il apprend à tous, et surtout aux princes, que la bienfaisance est l'œuvre la plus agréable à Dieu; enfin, il parvient à rendre la miséricorde, une vertu familière dans le palais des Rois, d'où elle avait été trop long-temps bannie. L'exercice des fonctions de Chancelier de l'Université et d'Aumônier du Roi, fonctions qui mettent d'Ailly en contact avec des personnages si différents, lui forment un caractère propre à parvenir à tout. Déjà initié dans les mœurs scholastiques, il étudie celles de la cour; il sait tempérer l'apreté de la science par le vernis de la politesse, et finit enfin par posséder cet heureux mélange de courtoisie et de savoir, qui en font un des hommes remarquables de son siècle.

1391. Le 27 mai 1391, l'église de Cambrai reçut

» tiers, Philippes le Bel et Philippes le Long, les » grands aumosnier et confesseur du Roy avoient » chacun une chambre et logeoient en l'hostel dudict » Roy, auquel n'y en devoit avoir que *quatre* autres, » oultre celles pour la personne et Majesté. »

Pierre d'Ailly en qualité d'Archidiacre majeur (1), 1391.
en remplacement de *Louis d'Orléans*, fils naturel de Philippe de France (2). Le Chancelier de l'Université préludait ainsi à une plus haute dignité qu'il devait bientôt obtenir et exercer dans la même ville. Il tint l'Archidiaconat de Cambrai pendant quatre ans, et y fut remplacé par *Gérard de Montagu* que Benoit XIII y nomma pour lui succéder.

Pierre d'Ailly, qui d'abord n'était riche que des 1394.
trésors de l'étude, commença bientôt à le devenir par la cumulation des bénéfices; en 1394, il fut nommé *Trésorier de la Sainte Chapelle* (3). Cette charge le mettait à la tête des chanoines de la chapelle du palais, et le rendait gardien d'un des monumens les plus marquants de la piété de Saint Louis. Ce fut encore pour

---

(1) L'*Archidiacre* était primitivement le premier et le chef des Diacres, mais depuis long-temps ce titre était conféré à des prêtres. L'*Archidiacre* visitait les églises de son district, surveillait l'emploi de leur revenu, faisait rendre les comptes aux marguillers, connaissait des matières provisionnelles, et qui devaient se juger sur-le-champ, mais pour la plupart de peu d'importance.

(2) Il fut légitimé dans la suite, et créé Évêque de Poitiers, et en dernier lieu, de Beauvais.

(3) Le trésor de la Sainte Chapelle était considérable, et ne se montrait qu'aux têtes couronnées; il

1394. lui une occasion de faire le bien : pendant trois ans qu'il garda ce bénéfice, il força les chanoines à mettre plus de régularité dans leurs offices, et régla si bien leurs momens qu'il en resta peu pour l'oisiveté.

Au commencement de l'année 1394, Pierre d'Ailly et Gilles des Champs adressèrent un mémoire au Roi sur le schisme, au nom de l'Université. Il resta sans effet; Clément VII éluda par ses promesses la mesure de cession qu'on cherchait à faire exécuter. Le Pape se borna à prier Charles VI de lui envoyer Pierre d'Ailly et Gilles des Champs, qui avaient parlé le plus vigoureusement sur le schisme, « voulant, disait » il, donner de l'emploi à ces hommes habiles ». Ces deux docteurs se gardèrent bien d'aller chercher l'emploi qu'on leur réservait, et peu après, Clément VII, à qui leur proposition causa un violent chagrin, tomba malade et mourut frappé d'apoplexie, le 16 septembre 1394, après un pontificat d'environ seize ans.

Le Patrimoine de Saint-Pierre continuait à être

---

consistait en précieuses reliques acquises par l'intermédiaire de *Baudouin*, Empereur de Constantinople. L'importance qu'on y attachait était cause qu'on ne donnait la charge de *Trésorier* de la Sainte Chapelle, qu'à un personnage éminent.

déchiré par de cruelles divisions; après la mort 1394.
de Clément VII, le désordre allant toujours croissant, le Roi de France songea sérieusement à ramener la tranquillité dans l'Eglise, qui doit la première donner le bel exemple de la concorde. Ce monarque jetta les yeux sur son Aumônier, et le choisit comme le seul en état de travailler dignement à ce grand ouvrage. D'Ailly fut donc député vers *Pierre de Lune*, qu'une portion des Cardinaux venait d'élire à Avignon. Le Chancelier devait en même temps se mettre à la tête d'une députation solennelle que l'Université de Paris envoyait à ce sujet. Tous les docteurs français soupiraient après l'union de l'église, et le fameux de Clamenges adressa au nouvel Anti-Pape, une lettre vigoureuse sur le même objet. Il la terminait par l'éloge de Pierre d'Ailly, en engageant le Saint-Père à se servir des avis de ce docteur éclairé et à lui accorder toute sa confiance. Pierre de Lune reconnut le mérite du député que le Roi et l'Université avaient investi de leur confiance, et lui donna de si belles promesses de paix et d'union, qu'au retour de Pierre d'Ailly, et, sur son rapport, il fut reconnu en France, comme Pape légitime, sous le nom de *Benoît XIII*.

L'Aumônier de Charles VI, dont la droiture 1395.

1395. faisait la base du caractère, ne soupçonna aucune fraude, aucune arrière-pensée, de la part du Pontife, et fut complètement la dupe de ses dehors artificieux. Cependant Benoît XIII, reconnaissant du service qu'il venait de recevoir, et, pour s'assurer davantage un homme dont l'influence avait suffi pour faire reconnaître son pouvoir papal en France, le nomma Evêque *du Puy*, en Velay (1), le 2 avril 1395. D'Ailly, que des affaires importantes retenaient à Paris, n'eut pas le loisir de prendre de suite possession de ce siége, et plus tard, les événemens se succédèrent si rapidement qu'ils le dirigèrent vers une route toute opposée.

Le diocèse de Cambrai, quoiqu'en partie sous la protection d'un Empereur qui soutenait le Pape de Rome, suivait l'obédience de celui d'Avignon. Cet état de choses avait été établi par le Pontificat de Clément VII, ancien Evêque de Cambrai, sous le nom de *Robert de Genève*;

(1) Quelques écrivains, et *Jacques Lenfant* lui-même dans ses Histoires des Conciles de Pise et de Constance, disent que Pierre d'Ailly fut d'abord nommé évêque d'*Annecy*; ils se trompent, et voici la cause de leur erreur : *le Puy* se nomme en latin *Anicium*, et il aura paru fort simple de traduire ce dernier mot par *Annecy*.

le Clergé Cambrésien crut devoir suivre le parti 1396.
de son ancien chef; et si l'on considère que, dans ces temps de troubles, l'intérêt faisait souvent faire un choix, on applaudira celui qui eut la reconnaissance pour motif.

Depuis 1390, *André de Luxembourg*, frère du Cardinal Pierre de Luxembourg, tenait le siége épiscopal de Cambrai. Vers la fin d'octobre 1396, il termina ses jours d'une manière frappante et bien inattendue. Une simple piqûre au doigt, négligée pendant long-temps, amena la gangrène, qui fit des progrès effrayants et emporta ce Prélat (1). La vacance d'un évêché aussi important devint le mobile de plusieurs intrigues. *Philippe-le-Hardi*, Duc de Bourgogne, écrivit au Chapitre de Cambrai pour l'engager à proposer au Pape, l'évêque de Tournai, son protégé. Benoît XIII, recevant la requête du Chapitre, vit bien qu'il n'agissait pas de son plein gré, et qu'il était influencé par le Duc de Bourgogne dont il redoutait le pouvoir; il ne tint donc aucun compte de cette recommandation et nomma l'Evêque de Noyon à Cambrai; en même

(1) Il fut inhumé en l'Eglise *Notre-Dame*, où l'on voyait, dans une chapelle, sa statue à genoux, aux pieds de la Vierge à qui Saint André le présentait.

1396. temps, il transféra Pierre d'Ailly à l'Evêché de *Noyon* (1).

Le Roi de France fut d'abord enchanté de la fortune de son aumônier qu'il estimait beaucoup; mais le Duc de Bourgogne, vassal alors plus puissant que certains Rois, vint à Paris, et engagea le monarque à écrire au pontife en faveur de l'évêque de Tournai. Benoît XIII résista (2) à toutes les instances, avec cette opiniatreté qu'on

(1) Ce n'est qu'en tremblant que j'avance ce fait, rapporté par le seul abbé *Dupont*, dans son *Histoire de Cambrai.* Cependant il paraît l'avoir tiré d'un manuscrit assez ancien qui traite spécialement de l'histoire de Pierre d'Ailly.

(2) Le Pape répondit à ceux qui lui parlaient en faveur du protégé du Duc de Bourgogne, « qu'il soufferoit » avant que on luy arrachat un des deus de sa bouce » que contre son ordonnance il promeut ledit de » Tournay à Cambray. » Telles sont les propres paroles de Benoît XIII, rapportées par le MSS. anonyme cité dans la note précédente, et qui reposait jadis dans les archives du Chapitre métropolitain de Cambrai; il est intitulé : *Histoire des difficultez que Pierre d'Ailly essuya pour sa prise de possession de l'évêché de Cambray, et pour ses ordonnances concernant les monnoyes.* Ce MSS., écrit sur vélin par une main du XV[e] siècle, a beaucoup servi à l'abbé Dupont dans l'histoire qu'il donne de l'épiscopat de notre savant Prélat.

lui reconnaissait déjà. Le timide Evêque de Noyon, ayant craint d'occuper un poste qui ne lui offrait que des tribulations en perspective, d'Ailly fut nommé pour le remplacer, avec intimation expresse d'accepter, sous peine d'encourir l'indignation du Pape. Les bulles parvinrent au nouvel évêque, en mai 1397; il se hâta d'envoyer ses procureurs à Cambrai pour la prise de possession qui eut lieu le 2 juin suivant (1), au grand contentement du Clergé et du peuple Cambrésien flattés de recevoir pour Evêque un personnage aussi généralement estimé. 1396. 1397

C'est ici que d'Ailly eut occasion de développer son grand caractère; il fallut toute sa fermeté, alliée à sa prudence, pour surmonter les difficultés sans nombre qu'on lui suscita. Il remplaçait d'ailleurs un Evêque bien différent de lui;

---

(1) Les historiens diffèrent ici d'une année : Le MSS. du Chapitre, qui est cité plus haut, marque le 2 *juin* 1397, et De Launoy indique le 2 *juin* 1396. « C'est ce que j'ai vu, dit-il, dans un vieux MSS. » de la propre main de Pierre d'Ailly. » Ce même auteur ajoute, dans un autre passage, qu'on lisait dans les actes publics de l'Eglise de Cambrai, la date de 1398. Ainsi donc, lui-même n'était pas certain de l'année véritable de la prise de possession du siége de Cambrai par Pierre d'Ailly.

1397. son prédécesseur était aussi distingué par sa naissance, que lui-même par son savoir; c'était la science qui succédait à la noblesse. L'un avait gouverné son diocèse en souverain absolu; l'autre arrivait avec des vues paternelles, pour conduire son troupeau dans la voie du salut, et le sauver des périls que la tempête politique de l'époque lui préparait. On verra bientôt quelle heureuse influence un seul homme eut sur toute une province.

Après s'être démis de sa charge de Chancelier de l'Université en faveur de l'illustre Gerson, jadis son élève et depuis son ami, Pierre d'Ailly se dirigea vers Soissons pour prêter serment au Pape entre les mains de l'Evêque désigné pour cette cérémonie. Une courte maladie l'y retint quelques jours; puis, il se mit en marche pour son diocèse, quoiqu'il eût reçu à Soissons, une missive du Duc de Bourgogne, remplie des plus virulentes menaces contre lui, s'il persistait à vouloir occuper le siége épiscopal de Cambrai. D'Ailly, aussi ferme dans ses desseins, que prudent dans sa conduite, décidé d'ailleurs à suivre la volonté du Souverain Pontife, ne fut nullement ébranlé par cette vive opposition de Philippe; il lui répondit en peu de mots, avec une extrême modération, et ne s'en rendit pas moins à *Thun-l'Evêque*, et peu après au *Câteau-Cambrésis*,

lieux où les chefs de l'Eglise de Cambrai possédaient des maisons. Il célébra avec pompe et dignité la fête du Saint-Sacrement dans la petite ville du Câteau, au milieu d'un peuple ivre de joie, accouru de toutes parts pour voir son illustre évêque. Enfin, le 26 août suivant fut le jour fixé pour faire son entrée solennelle dans le chef-lieu de son diocèse. 1397.

Pendant que l'on faisait les apprêts de cette cérémonie, le Duc de Bourgogne de son côté se préparait à jeter à la traverse quelqu'incident de sa façon. Foulant aux pieds les droits et les libertés de l'Eglise, il fit défense expresse au Chapitre de recevoir le nouveau Prélat; tout injustes que paraissent ses prétentions, comme il était puissant, il trouva des partisans jusques dans le Clergé et les vassaux mêmes de l'évêque (1); bien plus, ne pouvant appuyer ses ordres sur de bonnes raisons, il les fit soutenir par la présence de quelques hommes d'armes qui devaient provoquer une sédition. Cependant l'imperturbable d'Ailly, instruit de ce qui se passait, s'était avancé jusqu'à Thun-l'Evêque, dès le 25 août; de là,

(1) Le sieur *d'Enne*, quoique vassal de l'Evêque, et malgré la foi jurée de le reconnaître, se rangea tout-à-coup du parti du Duc de Bourgogne.

1397. il vint à *Cantimpré*, où il reçut des députations de chanoines et de bourgeois de Cambrai, qui l'engagèrent à différer son entrée. L'Evêque ne tint pas compte de ces avertissemens : plus l'orage grondait sur sa tête, plus la sérénité régnait dans son âme, et plus il désirait accomplir la mission que le chef de l'Eglise lui avait confiée. Il se rendit donc à pied au Château de Selles, sans la moindre défiance, quoiqu'environné d'une foule avide de nouveauté. Le lendemain, jour fixé pour sa prise de possession, il monte à cheval, traverse la ville, prend dans une maison ses ornemens pontificaux et va processionnellement en l'Eglise de St Géry prêter le serment ordinaire; puis il descend (1) vers l'antique Cathédrale pour y célébrer la grand'messe, qui ne se termine pas sans quelque trouble (2); enfin, ce n'est

(1) L'Eglise de Saint-Géry, où d'Ailly prêta son serment, était alors située sur l'emplacement actuel de la citadelle de Cambrai, dans un lieu appellé *le Mont des Bœufs*.

(2) L'écuyer du Duc de Berri, autrefois enfant de chœur de l'Eglise de Cambrai, accabla l'Evêque d'injures jusqu'à la porte du vestiaire. Le *Gavenier*, ou collecteur dn Duc de Bourgogne, traita plusieurs seigneurs assistant d'Ailly à l'office, de rebelles à son maître, et finit par obliger l'abbé de St Aubert à se retirer avant l'élévation.

qu'avec peine, et en traversant les flots agités 1397.
du peuple, que Pierre d'Ailly prend possession du palais épiscopal, où le repas de l'entrée a lieu selon l'antique usage.

Peu de jours après cette solennité où l'Evêque de Cambrai courut mille dangers, il signifia au Chapitre et au Magistrat de venir prêter le serment de fidélité qu'ils lui devaient. Cette cérémonie se fit sans résistance de leur part : toutefois, les agens du Duc de Bourgogne ne cessaient de tramer dans l'ombre contre les jours du Prélat, ce qui l'obligea, pour quelque temps, à se retirer au Câteau, ville où il se croyait plus en sûreté, parcequ'elle était sous la garde du Comte de Hainaut, qui lui avait voué un véritable attachement.

D'un côté, un homme revêtu d'un caractère sacré, poursuivi par des sbires ; de l'autre, un siége épiscopal pris, pour ainsi dire, d'assaut, sont des circonstances qui, d'après nos mœurs actuelles, pourraient paraître exagérées et même peu d'accord avec la vérité de l'histoire; mais reportons-nous à ces temps malheureux : n'oublions point qu'alors, la force ou la ruse décidait des choses les plus saintes, et que c'était aussi à cette époque, qu'un Evêque, nouvellement élu, demandant où était la bibliothèque de ses prédécesseurs, fut mené dans un arsenal qui renfermait

1397. toutes sortes d'armes. « Ce sont là, lui dit-on, » les livres dont ils se sont servis, et dont vous » devez user aussi pour défendre votre Eglise » contre les usurpations de vos voisins (1). »

Sans cesse poursuivi par Philippe le Hardi, et toujours protégé par une main divine, Pierre d'Ailly persista. La Providence, qui le destinait à de pieux travaux, ne voulut point permettre que les jours d'un si digne Prélat fussent tranchés au milieu d'une carrière qu'il devait tant illustrer. L'Evêque de Cambrai entreprit et acheva plusieurs voyages où il parvint à éviter les embûches que lui tendait sans cesse un Grand injuste, dont l'amour propre blessé le poursuivait partout. Sa première absence de son diocèse eut lieu, comme nous allons le voir, à l'occasion de son investiture; la seconde se fit pour concourir au rétablissement de la paix de l'Eglise.

L'Empereur *Wenceslas* et le Roi de France Charles VI, tous deux d'un parti opposé, et les plus puissants souverains de chaque obédience, s'étaient réunis à Rheims, pour aviser ensemble aux moyens de faire cesser le schisme régnant. En sa qualité de vassal du Roi des Romains,

---

(1) Ce fait arriva à *Hildesheim* dans le même temps que d'Ailly prenait possession de son Evêché.

d'Ailly voulut profiter du séjour de Wenceslas dans une ville peu éloignée, pour lui jurer foi et hommage, comme seigneur temporel de Cambrai. L'Empereur lui donna rendez-vous à *Ivoi* (1), ville de sa domination, où il devait se transporter vers le commencement du mois d'avril 1390. Ce fut donc le 13 de ce mois, qu'il reçut le serment du Prélat et lui accorda cette investiture, refusée par lui aux deux derniers Evêques de Cambrai, comme suivant une autre obédience que la sienne. Cette différence d'opinions existait aussi entre lui et Pierre d'Ailly, mais le mérite reconnu de ce dernier triompha aisément de cet obstacle. Bien plus, dans les conférences tenues à Rheims entre les deux Monarques, il fut décidé que l'Evêque de Cambrai serait choisi pour être Député auprès du Pape *Boniface*, à Rome. En 1398.

(1) Pour se rendre à *Ivoi*, Pierre d'Ailly devait traverser le Réthelois, qui appartenait au Duc de Bourgogne. Ce Prince vindicatif avait ordonné à un de ses Officiers de l'y surprendre, de le conduire prisonnier à son château de *Rupelmonde*, de le tuer même, s'il se défendait. Heureusement, cet Officier avait été un des disciples de l'illustre Evêque de Cambrai, et, connaissant les vertus de son ancien professeur, et l'injustice du Duc, il se garda bien de mettre à exécution ses ordres sanguinaires.

1398. conséquence, il reçut des instructions pour amener ce Pontife à faire une nouvelle élection, avec promesse que, s'il était réélu, les Souverains le reconnaîtraient comme véritable successeur de Saint Pierre; sinon, il devait déposer la thiare de bonne grâce. Le Roi et l'Empereur avaient juré de se coaliser, et d'entraîner toute l'Europe chrétienne, contre celui des deux Papes qui ne prendrait pas cette voie de cession.

Pierre d'Ailly revint à Cambrai pour se préparer à cette ambassade, et partit peu après, accompagné de l'Evêque de Bethléem, confesseur de Wenceslas, et du Doyen de Notre-Dame d'Aix, son Conseiller. Malgré les archers apostés sur sa route par le Duc de Bourgogne, le Député des deux monarques arriva sain et sauf en Italie. Boniface reçut ses lettres de créance à Fondi, mais il ne voulut faire aucune réponse avant d'avoir consulté les Cardinaux qui suivaient son parti. D'Ailly poussa jusqu'à Rome, où le Pape ne tarda pas à se rendre.

Cependant l'arrivée du négociateur avait causé une vive sensation parmi le peuple de cette capitale du monde chrétien. Sitôt que le bruit se répandit qu'un Prélat était envoyé pour engager leur chef temporel et spirituel à se démettre de la Papauté, les Romains, craignant que leur ville

ne perdît le Siége de Saint-Pierre, source inépuisable pour eux d'honneurs et de fortune, se portèrent en foule près du palais du Pontife, et lui envoyèrent une députation, l'assurant qu'ils étaient prêts à sacrifier leurs vies pour soutenir ses droits. De leur côté, les Cardinaux conseillèrent à celui qu'ils avaient revêtu de la dignité papale, de chercher un détour adroit pour gagner du temps, et de répondre qu'il était préparé à déposer la thiare, si l'Anti-Pape d'Avignon abdiquait également. 1398.

Tel fut l'*ultimatum* que l'Evêque de Cambrai fut chargé de porter aux Souverains qui l'avaient envoyé. Il quitta Rome brusquement, et revint par l'Allemagne, où il rendit compte de sa négociation à Wenceslas, dans la ville de *Coblentz*. L'Empereur le chargea alors de dire au Roi Charles, « qu'il suivrait en tout son exemple, et » le ferait suivre aux peuples de sa domination, » mais qu'il convenait que la France prît l'initia» tive; et que, dès qu'elle aurait soumis son Pape » d'Avignon, l'Allemagne soumettrait celui de » Rome. »

Le Roi Charles VI n'eut pas plutôt reçu par l'Evêque la réponse de l'Empereur, qu'il la porta au Concile national de France, réuni en juillet 1398. Ce fut dans cette fameuse assemblée, où d'Ailly assista, que la soustraction totale du Royaume

1398. à l'obédience de Benoît fut décidée à la majorité de 247 voix sur 300. L'édit en fut publié le 28 juillet. De ce jour date la confirmation des libertés de l'Eglise Gallicane que nos Rois furent toujours si jaloux de conserver.

D'Ailly avait rendu un compte clair et exact de sa mission et de l'état de l'Eglise; personne ne connaissait mieux que lui, et les désordres amenés par le schisme, et les moyens d'en arrêter le cours; le Concile l'appréciait à sa juste valeur. Il proposa à Charles VI de l'envoyer à Avignon avec le Maréchal de Boucicaut, vers Benoît XIII, pour l'engager à abdiquer. C'était réunir deux moyens de réussite bien différents: d'Ailly devait convaincre par le charme de son éloquence; Boucicaut avait l'ordre d'appuyer ses argumens par la force des armes. Ces deux Ambassadeurs, presqu'étonnés de se trouver ensemble, marchèrent de compagnie jusqu'à Lyon. Là, l'Evêque prit les devants et alla remplir sa mission près de Benoît: mission d'autant plus délicate, qu'il tenait son évêché de ce même Pape auquel il allait annoncer que le Clergé français refusait de lui obéir. Néanmoins, il fit ce qu'il devait: il harangua le Pape en français et en latin, et lui exposa, d'une manière noble et franche, le sujet de sa présence à Avignon. Au premier abord, son message

courrouça Benoît qui ne voulait entendre parler d'aucune soumission. D'Ailly fit observer que toute résistance aux puissants Souverains de France et d'Allemagne serait inutile, et l'engagea à assembler ses Cardinaux pour s'éclairer de leurs conseils. Deux Prélats présents appuyèrent l'avis de l'Evêque, et le lendemain le Consistoire s'ouvrit. L'envoyé de Charles VI y prononça, en latin, un discours fait pour entraîner ceux qui désiraient réellement la fin des troubles; puis il se retira pour laisser délibérer. La séance fut longue et orageuse; le Pape refusa toutes les voies d'accommodement qui lui furent proposées, et termina sa réponse au négociateur, par ces mots prononcés presqu'en fureur: *Pape je demourray tant que je vivray.* 1398.

L'Evêque de Cambrai voit avec regret que la tâche de l'orateur est finie, tandis que celle du guerrier est au moment de commencer; il se retire peiné, et rejoint le Maréchal de Boucicaut au Port-Saint-André; il confère quelque temps avec lui, et la présence d'un homme d'église étant devenue désormais inutile dans une discussion que les hommes d'armes vont terminer, il reprend le chemin de Paris, et bientôt après, celui de son diocèse où ses ouailles le réclament, et où il va se livrer à des occupations, peut-être moins éclatantes, mais non moins utiles.

1399. Rentré dans le Cambrésis au commencement de l'année 1399, il parcourt une partie de son diocèse alors très étendu; il visite tous les monastères avec détail, et le résultat de ses observations est un mandement énergique qu'il donne en son palais de Cambrai, le 24 mars 1399 (1). Cette ordonnance est particulièrement dirigée contre les membres du Clergé, qui, dans ces temps de troubles, avaient négligé les principaux devoirs de leur état. D'Ailly y renouvelle toutes les peines canoniques, entr'autres la suspense, l'excommunication et la privation des fruits des bénéfices, contre ceux qui résisteraient à ses remontrances.

C'est par de telles réformes que Pierre d'Ailly commença à signaler son épiscopat. Il s'attacha surtout à maintenir la paix et les bonnes mœurs parmi le troupeau dont la garde lui était confiée. Quoique vive et zélée, sa piété n'était ni superstitieuse ni crédule; aussi, remplit-il avec discernement et exactitude tous les devoirs de sa noble charge. Les vices et les abus corrigés, sans tomber

(1) Il se trouve dans les *Decreta antiqua synodi Cameracensis*, page 167. Ce mandement, curieux dans ses détails, fut affiché aux portes des Eglises de *Sainte Croix* et de *Saint Géry* de Cambrai. En 1550, sous l'Episcopat de *Robert de Croy*, il fut lu publiquement dans un synode de Cambrai.

dans des excès contraires; la foi restaurée dans toute sa pureté, sans mélange de fanatisme; la discipline religieuse remise en vigueur, en respectant les droits de l'humanité; voilà quels furent les bienfaits qui découlèrent de l'administration paternelle de ce pieux et savant prélat. Pour remplir cette tâche, toute difficile qu'elle était, l'Evêque de Cambrai rencontra de puissants auxiliaires dans sa volonté ferme, et dans son éloquence persuasive. Partout il répandait le vif éclat de ses lumières, et l'on conçoit que l'homme qui trouvait des argumens pour combattre des Pontifes et convaincre des Rois, pouvait facilement persuader des ouailles soumises. 1399.

Comment se refuser au plaisir de citer quelques-unes des heureuses innovations qu'il s'efforçait d'introduire dans le diocèse de Cambrai? Par ses soins, les bénéfices n'étaient donnés qu'à de dignes sujets; il évitait tout ce qui avait la moindre apparence de simonie, et les Sacremens étaient administrés sans la plus petite offrande; modérant les lois de l'église, épurant l'office divin, il diminuait le nombre des fêtes secondaires et faisait disparaître une partie des images peu séantes qui couvraient les parvis des Eglises. Il prétendait aussi qu'il ne devait exister de monastères de femmes qu'autant que leurs revenus auraient

1399. suffi pour les entretenir, afin que les religieuses ne dussent jamais en sortir par nécessité.

L'instruction, cette branche si précieuse de l'administration temporelle et spirituelle d'un diocèse, ne fut point négligée; il était au contraire réservé à l'érudit d'Ailly de la pousser à un haut degré de perfection, pour une époque antérieure d'un demi-siècle à l'invention de l'imprimerie. C'est à son crédit auprès de Benoît XIII, que les Eglises principales de France, et celle de Cambrai, en particulier, doivent l'établissement d'un *Théologal;* c'est lui, qui le premier, mit dans un ordre convenable le bréviaire de son diocèse, et tel qu'on l'imprima dans la suite. Il réglait lui-même les études de son Clergé, lui enjoignant la lecture des bons livres : il présidait des conférences tenues par ses curés, où l'on discutait les points les plus essentiels de la Religion, tantôt en latin, tantôt en français. Ses attentions allèrent jusqu'à ordonner qu'il y eût un certain nombre de livres dans chaque chapître. D'Ailly fut ainsi le premier qui forma, dans sa Cathédrale, une espèce de bibliothèque, si l'on peut qualifier de ce nom, la réunion d'un petit nombre de manuscrits. On trouvera néanmoins que c'était déjà avoir fait un grand pas vers la lumière, si l'on considère dans quelles profondes ténèbres son

diocèse était encore plongé : quel éclat un tel génie eut produit de nos jours! 1399.

Le commerce des livres introduit par l'Evêque, devint une ressource infaillible contre l'inaction, et adoucit le caractère de ses clercs; il les ramena à la sévérité des anciennes mœurs, et son Eglise cessa de rougir de la corruption de ses ministres. Cette heureuse réforme, en dissipant l'ignorance du clergé, influa sur les laïcs, dont la plupart, entraînés par l'exemple, avaient méconnu jusqu'alors les plaisirs innocents de l'esprit et du cœur. Heureux les peuples qui obtiennent des pasteurs éclairés! Heureux les pasteurs qui conduisent des brebis dociles!

Vers l'année 1400, le Prélat éprouva quelques 1400.
contrariétés à Cambrai, à l'occasion d'un conflit de jurisdiction pour l'exécution d'une de ses ordonnances sur le change des monnaies; ordonnance toute à l'avantage du pays, mais qui faillit manquer son but par l'obstination d'une femme (1), qui exerçait le change à Cambrai. C'est ainsi qu'avortent souvent les fruits des meilleures

(1) Elle se nommait *Marie de Cavech*. De longs détails assez insipides, sur cette affaire peu importante au fond, se lisent dans l'Histoire de Cambrai par *Dupont*. J'ai cru ne pas devoir les reproduire ici.

1401. institutions par l'en[illegible]ement où la mauvaise foi de quelques récalcitrans.

L'activité de Pierre d'Ailly était prodigieuse; en cet instant, il menait de front deux affaires bien importantes, auxquelles il donnait toute sa sollicitude : l'extinction du schisme, et la conduite de son troupeau. En suivant pas-à-pas les actes de sa vie, il semble souvent qu'il se soit multiplié. Chaque année, on le voit faire quelque chose pour les intérêts de la Chrétienté en général, et pour ceux de son Evêché en particulier. Les annales historiques nous le montrent, à des époques rapprochées, dans la ville de Marseille, occupé de la paix de l'Eglise; et dans son diocèse, où il soumet, en 1401, les prieurés de *Rouge-Cloître*, de *Sept-Fontaines* et autres, à la discipline de *Groenendael*, autre prieuré de la forêt de Soignes, qui était devenu d'une grande importance.

1402. Il n'est personne de nos contrées qui ne connaisse, au moins en partie, l'histoire du *Saint Sacrement de Miracle* de Bruxelles, qui a donné lieu, dans cette ville, à tant de fêtes où l'on déploya toutes les pompes et les richesses de l'Eglise Brabançonne. L'origine en remonte au sacrilége commis par des Juifs, en 1370, sur des hosties consacrées. Ces solennités religieuses, que nous

avons vu renouveller de nos jours (1), furent fondées par l'Evêque de Cambrai, et n'eurent lieu que d'après une information authentique ordonnée par lui. Le 12 août 1402, Jean de St Géry, Doyen de Chrétienté de Bruxelles, assembla par son ordre, le Chapitre de Sainte Gudule, et fit dresser un procès-verbal que signèrent des témoins oculaires du fait; il remit ces pièces à Pierre d'Ailly, que l'on doit considérer comme l'auteur de la vénération populaire apportée depuis lors au *Saint Sacrement de Miracle* (2). 1402.

---

(1) Elles eurent lieu le 14 juillet 1820, pour célébrer le Jubilé de 450 ans, du *Saint Sacrement de Miracle*. Les plus belles fêtes connues à Bruxelles avaient été célébrées en 1720, à la même occasion. Il reste des ouvrages et des gravures qui donnent une idée des dépenses consacrées à cette solennité.

(2) Dans la suite, les pièces dont on vient de parler furent mises en ordre par *Théodore Lover*, chartreux brabançon, et imprimées à Cologne en 1532 et 1584; elles sont suivies d'un écrit intitulé : *Acta contra perfidos Judæos anno Dni M. CCC. LXX. per duces Brabantiæ*, etc.

L'Histoire du *Saint Sacrement de Miracle* de Bruxelles, souvent réimprimée, est entre les mains de tout le monde. *Pierre de Cafmeyer*, Chanoine de Sainte Gudule, l'a publiée en flamand; elle a été traduite par *George de Backer*, Bruxelles, 1720, in-8° et in-4°,

1403. Cependant Benoît XIII ayant montré un désir vrai ou feint de concourir à la paix de l'Eglise par la voie de la cession, avait envoyé deux Cardinaux légats auprès de Charles VI, afin de le ramener dans son parti. Le Monarque prit conseil du Duc d'Orléans et de Pierre d'Ailly qui soutinrent le Pape. La France rentra donc sous son obédience, vers la fin de mai 1403. Cette réintégration spirituelle se fit avec une pompe éclatante, dans l'Eglise Cathédrale de Paris, en présence du Roi, des Princes du sang, et d'un clergé nombreux. L'Evêque de Cambrai, un des soutiens de Benoît, tant que celui-ci paraissait disposé à la paix, n'avait pas été étranger à cette restitution; il en eut tout l'honneur: aussi fut-il choisi pour en faire la publication devant la brillante assemblée qui renfermait l'élite de la France. Il prononça, à ce sujet, un long discours dans lequel il fit valoir, avec beaucoup d'art, les belles promesses de Benoît; promesses qu'il était bien décidé à ne pas garder : mais le cœur noble et droit de Pierre d'Ailly ne concevait pas la

---

imprimée avec luxe et ornée de gravures d'*Harrewyn*. Antérieurement, *Antoine Ydens*, Prêtre de Bruxelles, en avait donné une histoire française, imprimée à Bruxelles, 1605, in-8° fig. et 1644, petit in-8°. Enfin *Donker* nous a laissé, in-f°, la relation des fêtes qui eurent lieu en 1735, enrichie de gravures.

duplicité. Sa bonne foi lui avait alors fait prendre le parti de ce Pape ; sa conviction le lui fit quitter plus tard, quand il vit clairement que l'ambition seule le dirigeait. 1403.

Avant de quitter Paris, l'ancien Grand-Maître de Navarre, voulut laisser un premier monument de sa reconnaissance au Collége qui l'avait reçu dans sa jeunesse ; le 22 juin 1403, d'accord avec les chefs de cette maison, il y érigea plusieurs pieuses fondations que ses exécuteurs testamentaires ne manquèrent pas de perpétuer. Peu de temps après, le Roi de France renvoya l'Archevêque d'Aix et l'Evêque de Cambrai en ambassade vers le Pape pour le sommer de tenir sa parole. L'astucieux politique éluda encore la demande du Roi, et chercha à gagner du temps. Cette mission se termina sans fruit. Ce fut aussi à peu-près vers la même époque, que le Duc de Bourgogne, ce vieil ennemi de Pierre d'Ailly, se rapprocha de lui dans une entrevue qu'ils eurent à Conflans. Ce Prince finit, peu avant sa mort, par le prendre sous sa protection, et l'admit au nombre de ses conseillers.

En 1404, nous voyons encore notre Prélat 1404.
négociateur, pour ainsi dire se doubler ; au commencement de l'année, il était en cour de Rome, puisqu'il y reçut une lettre de Gerson touchant

1404. le schisme; et le 11 juin suivant, il confirma, dans son Evêché, la transaction passée entre Jean II, Seigneur d'Assche, *Amman* ou *Mayeur* de Bruxelles, et Henri de St Géry, pour la collation de la marguillerie de l'Eglise paroissiale d'Assche.

1405. Dès l'entrée de l'année suivante, le diocèse de Cambrai se vit de nouveau privé de son Pasteur; Benoît l'appella à Marseille, pour l'accompagner à Gênes, où les deux Papes devaient conférer. Ce voyage fut une nouvelle occasion pour d'Ailly d'acquérir de la gloire. Arrivé à Gênes avant Benoît, il attira à son obédience, non seulement la République et son Archevêque, mais même le Cardinal de Fiesque qui y était en qualité de légat du Pape de Rome. Quand Benoît XIII arriva dans cette ville, au mois de mai, il fut fort étonné de trouver tous les esprits disposés en sa faveur; Il croyait entrer dans les domaines de son rival, et il se trouvait sur son propre terrain. Un seul homme avait produit ce changement par l'entraînement irrésistible de ses discours! Ce fut aussi à Gênes que d'Ailly prononça son beau sermon sur le *Mystère de la Sainte Trinité*, qui fit tant d'effet sur l'auditoire et sur le Pape, que ce Pontife en institua la fête dans son obédience, où elle ne se trouvait pas encore établie, quoiqu'on la

célébrât en un assez grand nombre d'Eglises depuis 1405.
plusieurs siècles.

La mission de notre Evêque, à Gênes, le tint assez long-temps éloigné de Cambrai; il y revint après avoir obtenu du Pape, une bulle qui lui accordait la démolition de la *Malmaison*, ancien château-fort situé dans les environs du Câteau. Quoique cette forteresse fût sous la domination des Evêques et de l'Eglise de Cambrai, qui y entretenaient une garnison commandée par un châtelain de leur choix, elle causa souvent de l'inquiétude à ses maîtres. Sous l'Episcopat de d'Ailly, ce fut un sujet de troubles et la cause de la dévastation entière du Cambrésis; voilà ce qui engagea l'Evêque et le Chapitre à en demander la suppression : toutefois, la résistance de *Grard de Simousies*, châtelain d'alors, apporta des retards à la démolition de cette antique citadelle.

L'année 1406 allait se terminer, lorsque l'anti- 1406.
Pape Benoît, promettant toujours, et n'exécutant jamais, excita enfin les murmures de l'Université, qui ne voyait plus en lui qu'un ambitieux se jouant de toute la Chrétienté. Le Roi Charles VI convoqua à Paris une assemblée générale du Clergé pour le 11 novembre. Pierre d'Ailly s'y rendit. L'importante affaire de la soustraction y fut discutée contradictoirement par douze docteurs,

1406. dont six défendaient la cause du Pape. L'Evêque de Cambrai était de ce nombre. Il se croyait attaché à Benoît par la reconnaissance; il n'en devait peut-être pas moins à l'Université qui l'avait nourri dans son sein et élevé aux dignités; sa position devenait délicate : il s'en tira adroitement en appuyant le Pape, et en louant l'Université, tout en plaidant contre elle (1). Celle-ci fut un instant blessée de voir un de ses enfans dans des rangs opposés aux siens; elle voulut même, pour un moment, le faire poursuivre par le Docteur Jean Petit; mais d'Ailly ayant abandonné la défense de Benoît à Guillaume Fillastre et à l'Archevêque de Tours, il ne fut plus question de cette affaire.

---

(1) D'Ailly prit la parole le 11 décembre 1406; ce fut le troisième orateur qui parla en faveur de Benoît. Au commencement de son discours, il s'excuse sur son *reume*, et sur son peu de *faconde*; puis, il exalte beaucoup l'Université, mais il taxe quelques uns de ses membres d'emportement contre le Pape. « Je dy que c'est cose ben abhominable, s'écrie-t-il, » que en ceste matière l'en use de paroles injurieuses, » et especiallement contre la personne du Pape, avant » qu'il soit jugié tel comme l'en l'y met sus. J'ay » leu et estudié les livres des conseaux generaux, esquels » conseaux a moult Papes jugiez de plusieurs crimes, » et condemnez; mais je n'ay point treuvé que l'en » y treuvast de telles injures. Immo cestes injures que

Ce plaidoyer remarquable (1) se continua pendant tout le mois de novembre et de décembre; enfin, le 7 janvier 1407, la soustraction fut confirmée. Toutefois, on ne la publia pas de suite, dans l'attente que la mort d'Innocent VII, qui venait d'avoir lieu à Rome, ferait naître quelque changement capable d'empêcher cette mesure violente. Dans cet espoir, le Roi envoya une nombreuse députation, dont Pierre d'Ailly fit encore partie, aux deux (1) Papes contendans, pour les amener à la cession volontaire. Charles signa les lettres-patentes de l'Evêque de Cambrai le 18 février 1407, et le 17 juillet suivant, *Grégoire XII*, successeur d'Innocent, reçut, en audience solennelle, toute l'ambassade française. 1407.

» l'en dit y a, que l'en dit ez predications et libelles » diffamatoires, redunderont jusques à vous, Sire; et » pour Dieu, fuyons-les, et traitons nostre matiere » honnestement et paisiblement. » (*Extrait d'un MSS. appartenant jadis à la Bibliothèque de Saint Victor, à Paris.*)

(1) C'est dans cette discussion que les orateurs des deux partis donnaient à l'Université le titre de *très belle Dame*.

(2) Les Cardinaux partisans d'Innocent VII, sitôt après sa mort, élurent Grégoire XII pour le remplacer; ce qui continua la division de l'Eglise en laissant toujours deux successeurs de S[t] Pierre à la fois.

1407. Les argumens des membres influents qui la composaient, vinrent échouer contre l'intérêt personnel du Pape; tous les efforts de Pierre d'Ailly restèrent sans effet: il revint comme il était parti.

Notre négociateur ne fut pas plus heureux auprès de Benoît, qui le retint long-temps, à Gênes, sans lui donner de réponse satisfaisante; l'Evêque perdit enfin patience, et demanda une audience de congé: « Saint-Père, dit-il, puisque l'espé- » rance de réussir dans ma mission m'est ravie, » qu'il me soit permis du moins d'aller donner » mes soins à ce troupeau que vous m'avez confié, » et qui gémit de ma trop longue absence (1). »

L'intolérance en matière d'opinions religieuses ou politiques, n'est pas nouvelle; aussi ancienne que les révolutions, elle les suit toujours, et les précède quelquefois. Partout où il y a des troubles, elle les nourrit, les augmente, et les

(1) Voici les propres paroles de Pierre d'Ailly: » Ceterùm, Pater Beatissime, cùm pro nunc non » sperem hic me posse perficere: ideo hac aliisque » de causis satis urgentibus, quas exprimere non est » opus, compellor ad vestram *Cameracensem* Ecclesiam » reverti, in quâ multi de grege Christi, cujus regi- » men mihi indigno a Sanctitate Vestrâ commissum » est, meam non æquanimiter ferunt tam diuturnam » absentiam. »

fait revivre même, quand ils sont près de s'éteindre. 1408.
Vers le milieu de l'année 1408, Pierre d'Ailly faillit devenir une des victimes de cette passion aveugle. L'opposition contre Benoît étant à son comble, on alla jusqu'à rechercher ceux qui l'avaient soutenu; les plus nombreux et les plus forts alors, voulurent que les amis de l'anti-Pape, devenus plus faibles, adoptassent leur manière de voir : ils prétendaient les rendre passibles de certaines peines, et leur firent supporter des condamnations arbitraires. L'Université entreprit de faire arrêter l'Evêque de Cambrai; le comte de St Pol, avait même reçu l'ordre de l'arracher de son diocèse et de l'amener à Paris. En ce péril extrême, notre Prélat obtint un sauf-conduit de Charles VI, et des lettres pour n'être jugé que par ce Monarque et son conseil. Tel fut le second embarras que lui causa son attachement, peut-être trop prononcé, pour l'opiniâtre Benoît XIII. Il est vrai qu'il n'était pas seul de son sentiment; on a remarqué que les trois hommes les plus célèbres de l'époque, Gerson, de Clamenges, et notre Evêque, n'approuvaient point les formes trop acerbes de l'Université, quoiqu'ils fussent d'ailleurs portés comme elle pour la paix de l'Eglise.

Pierre d'Ailly donna des preuves ostensibles

1409. de cet amour pour la paix, très peu de temps après, dans le Concile de Pise, qu'il avait appellé de tous ses vœux, et avancé par tous ses moyens. Il y sacrifia au bien public ses intérêts particuliers et l'affection qui le liait à des Papes dont il reçut des faveurs. Il avait quitté, sans éclat, le parti de Benoît, reconnu généralement comme trop ambitieux, et il apporta dans le Concile un esprit dégagé d'intrigues et d'entêtement. Cette assemblée générale du Clergé, si long-temps attendue, eut enfin lieu le 25 mars 1409, dans la belle nef de la Cathédrale de Pise. D'Ailly y prit place à la tête des députés du Chapitre de Cambrai; il s'y fit remarquer par sa vaste érudition et sa prudence consommée; sa modération surtout lui attira l'amitié des Cardinaux et lui fraya la route qui devait le faire arriver dans leurs rangs. Le Concile de Pise se sépara le 7 août 1409, après avoir élu un nouveau pontife qui prit le nom d'*Alexandre V*, et déposé les deux anciens, qui se maintinrent cependant dans leurs étroites obédiences malgré la déchéance qu'ils avaient encourue. Delà vint qu'à cette époque, la Chrétienté se trouvait à la fois gouvernée par trois Papes.

1410. Après avoir employé presqu'une année entière aux affaires générales de l'Eglise, Pierre d'Ailly

rentra dans son Evêché où d'autres soins le rappel- 1410.
laient, et qu'il devait bientôt quitter encore pour aller remplir des fonctions plus éminentes. Dans une visite de son diocèse, il bénit, à Mons, la chapelle de St Jacques, que des bourgeois de cette ville avaient commencé de bâtir en 1403, après leur retour d'un pélérinage à Saint-Jacques de Compostelle en Galice. L'Evêque de Cambrai y attacha plusieurs indulgences. Dans le même temps, il publia par tout le Cambrésis et le Hainaut, un mandement accordant des faveurs célestes aux guerriers qui iraient secourir les Chevaliers Teutoniques, en Prusse. Ces braves avaient imploré le soutien de la Chrétienté contre les Polonais, les Lithuaniens et les Tartares avec lesquels ils étaient en guerre. Simon de Lalaing, et plusieurs autres Seigneurs du pays, répondirent à l'appel de leur Evêque et partirent pour cette espèce de croisade qui n'eut pas une heureuse issue.

Toutes ces occupations pastorales du chef de l'Eglise de Cambrai ne l'empêchèrent point, le 12 août de la même année, de mettre la dernière main à un de ses ouvrages sur la description de ce globe terrestre qu'il avait parcouru en tant de sens divers dans ses nombreux voyages. D'autres sujets occupaient aussi sa plume; il préparait alors

1410. ces lumineux traités sur le pouvoir pontifical, qui firent tant d'effet au Concile de Constance et lui valurent l'honneur d'être regardé comme un de ceux qui étouffèrent le grand schisme d'occident. Ce sont ces ouvrages, fruits de ses méditations dans la ville de Cambrai, qui font encore citer son nom aujourd'hui, lorsqu'il est question d'assigner des limites au pouvoir du Saint-Siége. Des ultramontains exclusifs ont voulu récuser son autorité, ainsi que celles de Gerson, sous prétexte qu'ils avaient écrit dans un temps de schisme : « Mais, dirons-nous avec le grand Bossuet, ni » l'un ni l'autre n'ont pu être suspects sur les » droits du Saint-Siége, puisqu'ils furent les plus » intrépides défenseurs du Siége apostolique et » de la Majesté Pontificale contre Wiclef et les » Hussites, et qu'après l'extinction du schisme, » ils rétablirent l'autorité du Pontife dans l'état » d'où le schisme l'avait fait décheoir. »

1411. Le 3 mai 1411, Pierre d'Ailly dédia une chapelle de la paroisse d'Ittre, près de la forêt de Soignes, et lui accorda des grâces et des indulgences, à l'occasion d'un fait extraordinaire que tous les annalistes de Hainaut racontent ainsi. En juin 1405, *Pierre Ost*, Curé d'Ittre, célébrant la messe, laissa tomber une parcelle d'hostie sur le corporal; il en sortit du sang qu'on vit couler

pendant cinq jours de suite. Le bruit de ce prodige vint jusqu'à l'Evêque de Cambrai, qui n'y crût que lorsqu'on lui eut apporté le corporal sanglant. Il le garda deux ans, le fit passer par plusieurs épreuves, et employa de fortes lessives sans que les traces rougeâtres disparussent. D'Ailly voulait retenir cette relique pour en honorer son Eglise Cathédrale; mais il la remit, à la prière du Seigneur du Haut-Ittre, pour être rendue à la chapelle où le miracle était arrivé; depuis elle est devenue l'objet d'une grande vénération pour les fidèles (1). 1411.

En ce temps là, l'Evêque s'aperçut qu'il s'était glissé, dans son diocèse, une certaine secte qui, se décorant du titre d'*Hommes d'Intelligence*, avait beaucoup de rapports avec celle des *Picards*, des *Adamites* et des *Turlupins*. *Guillaume de Hildernissem*, l'un des fauteurs de cette secte

---

(1) Les Chroniques du temps ont donné à cet événement une importance qui serait peut-être mal accueillie aujourd'hui. Les lecteurs qui tiendront à connaître les moindres circonstances de ce miracle, pourront les rencontrer dans les ouvrages suivants auxquels il a donné naissance : 1° *Histoire originelle du Saint Sang de Miracle, advenue au Bois-Seigneur-Isaac*, par le R. P. Jean Bernard. Bruxelles, 1635, in-8°. — 2° *Historia Septifontana. Accedit Historia monasterii ejusd. Ordinis dicti à Sylva Domini Isaac*, auctore R. D. Jo. Wiaert. Bruxelles, 1688, in-8°.

1411. indécente, débitait ses erreurs dans la ville de Saint-Quentin ; le Prélat de Cambrai mit tous ses soins à déraciner cette hérésie nouvelle, s'empara de *Guillaume*, et lui fit faire abjuration entre ses mains, le 12 juin 1411, en lui imposant une pénitence de trois ans à subir dans le château de Selles, ou d'un temps illimité dans un couvent d Carmes, hors du diocèse de Cambrai.

Tandis que Pierre d'Ailly faisait triompher la foi dans son Evêché, Jean XXIII, Pape seulement depuis le 14 mai 1410, le récompensait selon son mérite. Le 6 juin 1411 (1), il le comprit dans une promotion de quatorze Cardinaux qu'il nomma pour se fortifier dans son siége. Il espérait que cette milice sacrée, élevée par lui aux honneurs, le protégerait de son égide puissante, contre les attaques de ses rivaux; il n'ignorait pas tout ce que pouvait l'Evêque de Cambrai ; instruit de la pureté de sa doctrine, de la vigueur de son esprit, et de l'étendue de ses connaissances, il crut ne pouvoir mieux faire que de s'attacher un homme de ce mérite, et quoiqu'absent, il le créa Cardinal-

(1) Dans un tableau exposé à l'entrée du chœur de l'ancienne Métropole de Cambrai, on lisait que l'élévation de Pierre d'Ailly au Cardinalat, avait eu lieu en mai 1411; mais ce tableau a quelquefois été reconnu fautif pour ce qui regarde les anciens Evêques de Cambrai.

Prêtre du titre de *Saint Chrysogone*. Cette nomination se fit aussi à la recommandation du Roi de France, et reçut l'applaudissement de tout le sacré Collége (1). 1411.

Par cette exaltation de Pierre d'Ailly, le siége de Cambrai demeura vacant, au grand regret de ses diocésains, qui, tout en jouissant de la haute fortune de leur Evêque, regrettaient de le perdre. Le Pape pourvut à son remplacement le 13 juillet 1412, en nommant Jean de Lens, de la noble famille des *de Gâvre*, pour lui succéder. Ces deux Prélats eurent pour *suffragant* de leur Evêché, le *P. Jean Grigniart*, Evêque de Gébalde, qui sortait du couvent des Dominicains de Valenciennes, où il fut enterré : c'était un homme très recommandable, et, pendant les nombreuses absences de son premier titulaire, il sut diriger ses utiles institutions (2).

(1) Erasme a écrit que d'Ailly avait été chassé de son Eglise épiscopale, et il ajoute que cet exil lui procura le chapeau de Cardinal. Erasme est le seul qui parle de cette anecdote, peu vraisemblable.

(2) On donne à *Jean Grigniard* le titre de *Suffragant* de Pierre d'Ailly et de Jean de Lens, et cependant on ne doit l'appeller que leur *coadjuteur*, mot qui signifie : adjoint à un Prélat pour lui aider à remplir ses fonctions.

Du temps de Pierre d'Ailly, outre des suffragans,

1411. Pierre d'Ailly est sans contredit un des Evêques de Cambrai qui y fit le plus de bien; quoiqu'il voyageât beaucoup et résidât trop peu, il sut mettre tout son temps à profit. Tantôt, il allait vers l'un et l'autre Papes pour calmer les haines, rapprocher les partis, et ramener la tranquillité; tantôt il corrigeait les abus, et faisait jouir son peuple des meilleures innovations qu'il découvrait dans ses nombreux voyages. Nommé Cardinal, il n'en conserva pas moins toute son affection à la ville de Cambrai, sa patrie d'adoption. Il en prit le nom, et jusqu'à son dernier soupir, il lui donna des marques d'un attachement inviolable.

1412. Le nouveau Cardinal se rendit l'année suivante à Rome, afin d'assister à un Concile œcuménique qui fut obligé de se séparer sans avoir produit

---

il y avait des *administrateurs* d'Evêchés, qui dirigeaient le tout ou partie d'un diocèse, lorsque le titulaire était d'une autre obédience que le peuple. Pendant que Pierre d'Ailly tenait le parti de l'Anti-Pape Clément VII, la partie du diocèse de Cambrai qui est en Brabant, suivait celui du Pape Urbain VI et de Grégoire XII son successeur, et elle fut gouvernée pour le spirituel, par Jean de Bavière, Evêque de Liége, qui prit aussi le titre d'*Administrateur* de l'Evêché de Cambrai.

le moindre résultat. Il se joignit à une députation du Roi de France pour supplier le Pape de soulager l'Eglise Gallicane des décimes et autres charges qui pesaient sur elle depuis la naissance du schisme. En même temps, il présenta à Jean XXIII un projet, qu'il avait conçu l'année précédente, sur la réformation du calendrier. Depuis maintes années, on s'était apperçu du désordre qui régnait dans les fixations des fêtes, par les défauts du calendrier julien; on célébrait quelquefois la solennité de Pâques un mois avant le terme fixé par le Concile de Nicée; les autres jours fériés n'étaient pas mieux établis. Pierre d'Ailly, frappé de cette irrégularité toujours croissante, travailla à un traité, qui réformait la manière usitée de supputer les jours. Le Pape approuva son projet, mais il en renvoya judicieusement l'exécution après l'entière union de l'Eglise sous une même obédience. Les idées du réformateur furent suivies depuis, à peu de chose près, mais un autre en tira toute la gloire. 1412.

Le *Cardinal de Cambrai*, car c'est ainsi qu'il se faisait appeller, sortit de Rome, revêtu de la dignité de légat *à latere*, pour la Basse-Allemagne et les Pays-Pas. Tout en remplissant cette mission, et en jettant son coup-d'œil d'aigle sur les abus monastiques, il perfectionna son fameux 1413.

1413. traité de la réforme de l'Eglise (1), le plus important de ses ouvrages. C'est le fruit de ses longues observations sur les inconvenances religieuses existantes de son temps, et contre lesquelles il ne craignit point d'élever souvent son éloquente voix. C'est aussi en sa qualité de légat, qu'il fit faire de nouvelles informations publiques sur le miracle arrivé à *Ittre* et mentionné ci-dessus : il accorda alors de plus grandes grâces spirituelles à ce lieu de dévotion, par ses lettres données à *Honnecourt*, le 18 octobre 1413 (2).

Le Cardinal ne resta pas seulement attaché à la ville de Cambrai par les liens du cœur, il le fut aussi par ceux de l'intérêt : le 15 septembre 1413, il avait obtenu un des canonicats de son ancienne Eglise Cathédrale, qu'il conserva jusqu'à ce qu'il en fût évincé en juillet 1414, par une sentence apostolique, conférant cette prébende au Cardinal Guillaume Fillastre, ancien Archevêque

(1) Ce traité est l'abrégé et la réunion de plusieurs autres que Pierre d'Ailly avait composés précédemment et qu'il divisa en six chapitres : il parut avec les Œuvres de Gerson.

(2) Ces lettres, munies du sceau de la légation apostolique, se conservaient avec soin, et se montraient encore, dans le siècle dernier, au prieuré de *Bois-Seigneur-Isaac*.

d'Aix. Enfin, le 21 juin 1415, il jouit encore d'un autre bénéfice dans la même Eglise, qu'il résigna trois ans après (1). 1414.

Presqu'à la fin de sa carrière, Pierre d'Ailly retrouve un goût de son adolescence; il s'occupe particulièrement d'astronomie, et divers traités très curieux, sur cette science incertaine, sortent de sa plume, presqu'à la fois. En parcourant l'Allemagne et la Belgique, selon les ordres du Saint-Père, il travaille sans cesse à ses livres; nous voyons que le 14 mai 1414, il termine à Bâle un écrit sur les *Rapports de l'Astronomie avec la Théologie;* en juillet, il finit dans la même ville des commentaires sur le 42e Pseaume, et sur l'Oraison Dominicale; le 26 septembre suivant, il achève à Cologne un autre ouvrage, dans le genre du premier, pour prouver les rapports existant entre l'Astronomie et l'Histoire. Malheureusement, cette étude d'une science alors si obscure, jette bientôt d'Ailly dans un travers qui la touche de très près,

(1) Il n'est pas sans exemple que des Cardinaux aient obtenu et conservé des canonicats dans l'insigne Eglise de Cambrai. *Antoine Perrenot*, Cardinal de Granvelle, revêtu de la pourpre Romaine en 1561, garda un canonicat à Cambrai, avec l'Archidiaconé de Cambrésis, jusqu'en 1560. Il serait facile de citer d'autres faits de cette nature.

et que les auteurs contemporains ne nous ont
1414. pas dissimulé, malgré le cas qu'ils en faisaient eux-mêmes.

S'il est un moment pénible pour l'historien, c'est celui où il se trouve forcé de découvrir les faiblesses d'un homme estimable qu'il s'est plu à entourer de tous les hommages qu'il méritait. Tout en gémissant sur les devoirs qui lui sont imposés, l'écrivain impartial met également au grand jour, et les opinions erronées, et les titres à la gloire du personnage dont il est appellé à retracer l'histoire. Il faut donc avouer ici que le savant d'Ailly a fait beaucoup trop de cas de l'Astrologie judiciaire; il rapportait à l'influence des astres, non seulement les événemens civils, mais aussi les changemens de religion et l'origine des hérésies. Il a même été jusqu'à croire, que par les principes de cette science, on aurait pu prédire la naissance des hérétiques fameux, des Prophètes et de Jésus-Christ même, ce qu'il prouvait par l'étoile qui apparut aux mages lorsque le Sauveur du monde reçut le jour (1). Ajoutons, pour

(1) Par un hasard singulier, Pierre d'Ailly conclut de ses observations astrologiques, que l'*Anté-Christ* devait venir en 1789. Si l'*Anté-Christ* signifie l'*Ennemi de Jésus-Christ*, ainsi qu'on l'explique, on pourrait considérer comme tel la *Révolution française* commencée en 1789;

rassembler dans la même page la somme des torts 1414.
de Pierre d'Ailly, qu'on lui reproche aussi sa fausse doctrine sur la puissance Ecclésiastique, à laquelle il soumettait les sceptres et les couronnes.

Ces opinions bisarres sont sans doute une tâche que l'on ne peut effacer entièrement; mais elle deviendra moins marquante, lorsque l'esprit se reportera aux temps où vivait le Cardinal. On verra qu'il n'a fait que sacrifier, un instant, à l'idole dominante de son siècle, et qu'il devait nécessairement montrer qu'il était homme, par quelque faiblesse; sa belle carrière offre du reste assez de gloire pour faire encore des envieux.

Mais passons à des travaux plus honorables; le Concile de Constance est convoqué pour le 1er novembre 1414, et la qualité de Pierre d'Ailly l'y appelle. En attendant la réunion de cette imposante assemblée, que demandaient à grands cris tous les théologiens fatigués du schisme, le Cardinal avait composé, sur la paix de l'Eglise, plusieurs traités où Jean XXIII lui-même n'était pas épargné. Ce Pape avait voulu le gagner en le couvrant de la pourpre Romaine, et en le nommant légat, en Allemagne, mais d'Ailly, que nous avons vu mollir sur certains chefs par rapport

---

pour cette fois du moins d'Ailly n'aurait pas été tout-à-fait un faux prophète.

1414. à Benoit XIII, suivit ici, avec une fermeté parfaite, le parti de travailler efficacement à l'union générale.

Après avoir, pendant l'année 1414, ménagé les intérêts de l'Eglise beaucoup plus que ceux du Pape, dans les villes de Mayence, Trèves, Saltzbourg, Prague, Cologne et Bâle, il arrive à Constance le 17 novembre, et le premier décembre suivant, il est nommé commissaire dans l'affaire de *Jean Hus*. Le 7 du même mois, il présente un mémoire pour prouver que le Concile de Constance est indépendant de celui de Pise; le 10, un second mémoire de lui presse la cession des Papes concurrens; et le 28 il retrace éloquemment, à la tribune, les devoirs de l'Empereur, du Pape, et des autres dignitaires de l'assemblée. Chaque jour enfin, il lance des écrits qui préparent l'opinion, et se montre aussi bon écrivain dans le cabinet, qu'excellent orateur en public; il combat de sa plume comme de sa parole, et l'une trace avec justesse ce que l'autre a commenté avec abandon. C'est ici que les bornes d'une notice se font trop sentir; il faudrait écrire l'histoire entière du Concile, pour démontrer complétement la part active que d'Ailly eut à tout le bien qui s'y fit.

Le Concile avait à peine commencé ses

opérations, que le Pape Jean XXIII vit l'opinion générale tourner contre lui; en effet, ce Pontife méritait peu la confiance des Pères du Concile, et le respect des fidèles (1). Resté presque seul de son parti, il s'échappa de Constance, et se retira à Schaffouse; on n'en tint pas moins l'assemblée, et la troisième session s'ouvrit sous la présidence de Pierre d'Ailly, le 26 mars 1415. L'Empereur Sigismond y assista revêtu de la dalmatique impériale; le Cardinal de Cambrai y célébra la messe; celui de Florence y fit la prière. Cette troisième session fut très agitée; la santé du Président en souffrit cruellement, et une maladie, suite de ses fatigues, vint l'empêcher d'assister à la session suivante. Au mois de mai, le Pape fugitif le chargea d'être un de ses défenseurs dans le sein de l'assemblée; le Cardinal, ayant émis l'opinion que le Concile était au dessus du Pape, refusa cette commission, mais consentit à se réunir aux Princes de l'Eglise, qui se portèrent vers lui pour l'engager à céder de bonne grâce; et bientôt après, il rapporta la nouvelle de sa soumission au Concile.

1415.

(1) Jean XXIII avait été *Corsaire* dans sa jeunesse; parvenu aux dignités ecclésiastiques, il ne perdit point les vices de sa première profession; sa conduite scandaleuse força le Concile de le déposer.

1415. Après avoir perdu long-temps sa peine et ses paroles en exhortant *Jean Hus* à se rétracter, Pierre d'Ailly fut choisi, le 15 juin, pour être un des trois cardinaux composant le *Collége réformatoire;* cette commission devait examiner les matières de foi, et entr'autres les propositions de *Jean Petit*, qui avait prétendu que le meurtre du Duc d'Orléans, par les ordres du Duc de Bourgogne, était licite et même nécessaire. Comme membre de ce Collége, et tout en soutenant la cause de la saine raison, Pierre d'Ailly eut de vifs démêlés avec *Martin Porée*, Evêque d'Arras, confesseur de Jean, Duc de Bourgogne, et son ambassadeur au Concile. Le Cardinal de Cambrai fut puissamment secondé par l'illustre Gerson, qu'une ancienne fraternité littéraire liait à lui; ils combattirent ensemble les propositions de Jean Petit, et il ne tint pas à eux que les écrits de ce lâche apologiste de l'assassinat ne fussent flétris par les décisions du Concile. Pour ménager ce Prince puissant, on se contenta de condamner en général une doctrine qui cherchait à justifier le meurtre sous le titre de *tyrannicide*, et le nom du Duc de Bourgogne, principal auteur du crime, ne fut même pas prononcé dans le jugement!

1416. L'année 1416 vit éclore le traité de la puissance

ecclésiastique, écrit par Pierre d'Ailly, à Constance, 1416.
pour réfuter les mémoires et les discours tendant à ébranler l'autorité suprême du Concile. Ce traité fut répandu dans toute l'Europe par la voie de l'impression, dans le siècle même où il fut composé, et peu après la naissance de l'art typographique.

Le 7 novembre 1416, le Cardinal de Cambrai courut le danger de perdre la vie, par suite d'un démêlé avec les Anglais, contre lesquels il s'était exprimé avec véhémence. Il s'opposait de tout son pouvoir à ce qu'ils figurassent comme une nation particulière dans le Concile; il soutenait qu'il était de l'intérêt et de la gloire du Roi de France de les en empêcher. Cette proposition irrita extrêmement les insulaires; ils s'en plaignirent hautement comme d'un complot contre leur honneur national, et se répandirent en déclamations virulentes sur le Cardinal, tant en public qu'en particulier. Leur ressentiment ne s'en tint pas aux menaces; on les vit parcourir les rues de Constance, le fer à la main, cherchant leur antagoniste; ces forcenés croyaient sans doute vaincre un vieillard plus facilement par les armes, que par la force des raisonnemens.

Dans la séance du 17 mars de l'année suivante, 1417.
Pierre d'Ailly pensa saisir l'occasion favorable de

1417. reproduire ses propositions touchant la réforme du calendrier. Son traité, composé sur ce sujet six ans auparavant, fut lu publiquement dans l'église de Saint Paul, à Constance. On applaudit généralement aux intentions du réformateur, mais en même temps, on trouva de la difficulté à faire accueillir son projet par toute la chrétienté, encore trop divisée. Le Cardinal n'en pria pas moins *Hubert de Hantschilt*, Abbé d'Eeckout à Bruges, présent au Concile, de joindre ses connaissances astronomiques aux siennes, pour opérer cette réforme qui devenait de plus en plus urgente (1). Cette année se termina par l'élévation du Cardinal *Othon Colonne* au Pontificat; il fut proclamé Pape le 11 novembre, sous le titre de *Martin V*. L'honneur de cette nomination qui faisait enfin naître l'espoir de la paix de l'Eglise, doit rejaillir en partie sur Pierre d'Ailly, comme l'ayant amenée par trois discours entraînants, prononcés peu auparavant sur la réformation, et sur l'élection d'un Pontife (2).

---

(1) Ce ne fut toutefois que bien plus tard et sous le Pontificat de Grégoire XIII, que l'on réforma le *Calendrier Julien* tel qu'il est suivi maintenant par presque tous les peuples civilisés, sous le nom de *Calendrier Grégorien*.

(2) Ces trois discours, en forme de sermons, furent prononcés le 21 mars, le 30 mai et le 25 août 1417.

Après l'exaltation de Martin V à la dignité papale, l'abdication volontaire de Grégoire XII, et les dépositions forcées de Jean XXIII et de l'Anti-Pape Benoît XIII, l'Eglise commença à respirer, et l'ordre revint peu-à-peu; le Concile ne s'occupa plus que de réformes générales. Le Cardinal de Cambrai, en particulier, fut chargé avec Gerson, par le Souverain Pontife, d'examiner une dénonciation d'un moine, nommé *Grabon*, contre les *Frères de la vie commune*, cette association estimable, qui, par ses mœurs exemplaires et ses travaux utiles, avait encouru la haîne de quelques moines déréglés et fainéants. La vertu et la science eurent toujours des droits sacrés sur le cœur de Pierre d'Ailly; aussi prit-il avec ardeur la défense des pieux et savants cénobites, et la plus éclatante justice leur fut rendue par les deux délégués du Pontife, qui foudroyèrent de leur éloquence cet impur dénonciateur. Le Cardinal de Cambrai était loin de prévoir que cet ordre auquel il accordait une si juste protection, devait un jour éclairer la jeunesse de la ville favorite dont il portait le nom. Plus tard, peut-être, en parcourant cette Cathédrale, décorée du tombeau de leur illustre défenseur, ces clercs reconnaissants ont-ils plus d'une fois honoré sa cendre (1)? 1418.

(1) Dans le commencement du 16e siècle, les *Frères de la vie commune* eurent à Cambrai une maison

1418. Tel fut le dernier service rendu par ce Prince de l'Eglise au Concile de Constance; les membres qui le composaient se séparèrent au mois de mai 1418. D'Ailly, dont le mérite avait autant frappé le nouveau Pape que ses prédécesseurs, fut choisi pour remplir les fonctions de légat dans Avignon. Ce poste, alors le second de l'Eglise romaine, fut regardé comme une digne récompense des travaux du Cardinal, pendant les trois orageuses années que dura le Concile.

1419. Peu après sa nomination, il partit pour Avignon et continua d'y rendre des services importants à Martin V. Ce fut en cette ville et vers ces temps qu'il composa les *Formules*, ou manières de procéder en matières civiles et canoniques, quoiqu'elles soient faussement datées de Rome, et de l'an 1476, qui n'est peut-être que l'époque où, pour la première fois, on les livra à l'imprèssion. Ce fut encore d'Avignon que Pierre d'Ailly envoya au Saint Père une consultation par écrit, sur la question de savoir, si l'Eglise pouvait vendre ou aliéner ses biens et ses rentes, sans être coupable de

qui fut occupée dans la suite par l'Abbaye de Prémy. *Jacques de Croy*, Evêque de Cambrai, avait fait venir cinq de ces Frères de la ville de Gand, et, dès l'an 1503, leur avait fait préparer un collége, qu'ils ouvrirent six ans après.

simonie. L'avis du Cardinal, auquel Gerson se conforma, servit de règle de conduite au Pontife, qui crut devoir rendre ses bulles d'après les sentimens de ces théologiens éclairés (1). 1416.

Pendant le court séjour du Cardinal de Cambrai dans le Comtat, il trouva encore le moyen d'être utile à deux diocèses privés de leurs premiers pasteurs. Il prit, pour un moment, l'administration des Evêchés de *Lavaur* et d'*Orange*, dont les titulaires n'étaient sans doute pas encore rentrés dans le giron de l'Eglise : ces deux siéges ne jouirent point long-temps de ce bienfait; une maladie aigue, fruit de ses saintes fatigues, fit rentrer ce Prélat

(1) De Launoy, dans son histoire du Collége de Navarre, place cette consultation à l'an 1422; elle n'a cependant pu avoir lieu qu'en 1419, ou tout au plus au commencement de 1420. Voici la réponse textuelle de Pierre d'Ailly à Martin V. « Ego PETRUS Cardinalis » Cameracensis credo, quod tales contractus sint liciti, » dùm tamen in viventibus non sit intentio usuraria; » hoc est, quod ementes non intendant, quod ven- » dentes redimant, ut sic pecunias suas rehabeant, » et ultrà sortem reditus medii temporis recipiant : » sed talis intentio usuraria tollitur, si ementes sim- » pliciter mallent talem contractum facere sine condi- » tione, quam cum tali conditione redimendi.

» Ego JOANNES DE GERSONO Cancellarius Parisien- » sis idem teneo. »

1420. dans Avignon : il ne devait plus, hélas, en sortir que privé de la vie !

C'est ici que les annalistes diffèrent entr'eux d'une manière étonnante sur l'histoire des derniers jours de Pierre d'Ailly. Le savant *de Launoy*, ordinairement si exact, le fait retourner à Cambrai immédiatement après le Concile de Constance ; *Ellies du Pin* suit cette version, et affirme qu'il expira dans la même ville en 1425 ; il est imité, à son tour, par le digne *Fleury*, qui y ajoute seulement la date du 28 août ; *Bayle* avance que les registres de la Métropole de Cambrai indiquent qu'il termina sa vie à Avignon, le 9 octobre 1425, et qu'au mois de juillet suivant, on transporta sa dépouille mortelle à Cambrai. D'un autre côté, *Wharton* commet un double anachronisme, et ne se trompe guères que de cent ans, en faisant mourir le Cardinal dès l'an 1325, et en plaçant le Concile de Constance en 1314 ; c'est la première erreur qui a occasionné une seconde. Le 8 août 1419 est l'époque finale choisie par *Desessarts*, dans ses *Siècles littéraires* ; d'autres s'écartant davantage de la vérité, avancent sa mort, et la font arriver en 1416, en Allemagne ; enfin, les années 1423, 24 et 26 ont aussi été marquées comme le terme de la vie glorieuse du

Cardinal de Cambrai (1). Chose étonnante ! Celui qui a rempli le monde chrétien de son nom, meurt ignoré ; quatre siècles se sont écoulés, et l'opinion est à peine fixée sur le temps et le lieu où ce personnage célèbre cessa d'exister ! Il se peut que la naissance de l'homme de génie demeure environnée de ténèbres ; mais quand son existence s'est liée à tous les grands événemens de son temps, quand ses jours sont comptés par le nombre de ses bienfaits, sa mort, qui devient alors un désastre général, doit-elle rester inconnue à ceux pour qui sa vie fut un présent du Ciel ? 1420.

Parmi tant de sentimens divers, émis par des historiens de nations et de croyances différentes, on a suivi assez généralement celui qui fixait la mort de Pierre d'Ailly à l'an 1425. Vers le milieu du siècle dernier, le dictionnaire de *Chauffepié*,

(1) Entre les diverses opinions sur la mort de Pierre d'Ailly, il en est une assez extraordinaire, que je consigne ici pour montrer combien on peut s'égarer lorsqu'on est une fois entré dans le vaste champ des conjectures. Le docteur *Vonder Hardt*, dans sa vie du Cardinal de Cambrai, pense qu'*Avignon* est trop loin de *Cambrai* pour que d'Ailly y ait rendu le dernier soupir, et qu'il est plus probable qu'*Avesnes*, ville du Hainaut, non loin de Cambrai, est le lieu de sa mort. Les historiens, ajoute-t-il, auront lu *Avenionem* où il y avait *Avennam*.

1420. et *le Moréri* de 1759, se rapprochant de la réalité, ont, les premiers, clos la carrière du Cardinal en 1419 ou 20, sans préciser l'une ou l'autre de ces années. Ils étaient ramenés à cette opinion par la découverte d'une convention, faite en 1421, entre le Chapitre de Cambrai et les exécuteurs du testament de Pierre d'Ailly, à l'occasion de son anniversaire, et par la date des actes d'un Chapitre général des Chartreux, faisant mention de sa mort, et portant le millésime de 1420: comme il était prouvé qu'en 1418, le Cardinal vivait encore, il ne restait donc plus que deux années douteuses. Enfin, peu de temps après (en 1764) l'Abbé *Dupont*, auteur d'une histoire de Cambrai, trouva dans le manuscrit de *Jean le Robert*, Abbé de Saint-Aubert, une relation des obsèques de Pierre d'Ailly, écrite au moment où elles furent célébrées, et par cela même digne de foi. Depuis cette époque, il est reconnu que le Cardinal de Cambrai cessa de vivre à Avignon, le 9 août 1420, à l'âge de 70 ans; c'est aussi l'opinion émise par l'Abbé *Paquot* en 1784 (1),

(1) Dans l'édition qu'il a donnée du *Traité de l'origine des Ducs et du Duché de Brabant*, à Bruxelles, en 1784, in-8°, où il dit page 529, « c'est le célèbre » Pierre d'Ailly, qui mourut [illegible] 9 août 1420, comme » on l'a découvert, il y a peu d'années. »

et suivie par les auteurs de la *Biographie Universelle*, qui forment une autorité respectable en histoire. 1420.

La mort de Pierre d'Ailly fut encore le signal de nombreuses faveurs, dans la distribution desquelles la ville de Cambrai ne fut pas oubliée. Le Cardinal laissa un testament, monument curieux de piété et de bienfaisance, et choisit, pour l'exécuter, ses fidèles amis les Cambrésiens auxquels il confia le soin de faire inhumer sa dépouille mortelle, sous l'autel du petit chœur de leur antique cathédrale. A la tête de ses exécuteurs testamentaires, on remarque le digne *Raoul le Prêtre*, Chanoine de Cambrai, Archidiacre de Hainaut, qui, comme parent du Cardinal, jouissait de toute sa confiance (1); pour suivre les dernières volontés de son illustre allié, il eut pendant plusieurs années,

---

(1) Les autres exécuteurs du testament de d'Ailly furent *Pierre le Prêtre*, *Nicolas Lavende*, de Cambrai, *Jean Calvi*, *Arnoud Logier*, chantre et chanoine, *Pierre Berbiette*, écolâtre et *Pierre Polit*, chanoines de Saint Géry de Cambrai, et enfin, *Michel le Charron*, de Noyon. Ce testament fut long-temps à être mis complettement à exécution, puisqu'on trouve une convention, qui y a rapport, entre *Raoul le Prêtre* et les maîtres du Collége de Navarre, datée de Cambrai, le 18 avril 1429.

1420. bien des aumônes à répandre et des bénédictions à recevoir.

Le testament de Pierre d'Ailly établit d'abord des fondations pieuses, pour le repos de son âme, dans les églises de Soissons, de Noyon, du Puy, de la Sainte Chapelle du Palais, du Collége de Navarre, de Compiègne et de Cambrai : il contient ensuite des legs particuliers aux hôpitaux de cette dernière cité, à sa maison de Saint Ladre, et en général aux plus pauvres églises de sa ville chérie et des environs. Le reste de sa fortune est divisé en deux parties égales; la première, destinée à doter de jeunes époux indigents et vertueux, qu'on devra choisir de préférence dans sa famille, et la seconde sera partagée entre ses quatre plus proches collatéraux.

Le Collége de Navarre reçut aussi des marques de la munificence du Cardinal de Cambrai; dès l'an 1403, il en était devenu un des bienfaiteurs : il y fit élever des bâtimens pour les théologiens, y établit une chaire nouvelle, lui légua en mourant sa bibliothèque et ses propres manuscrits, et de plus, laissa une somme fixe et annuelle pour y acheter des livres. Telle fut l'origine de la belle bibliothèque de cet établissement, pour laquelle, dans la suite, le Roi Charles VIII fit

construire des salles (1). Pierre d'Ailly, après avoir 1420.
figuré, dans sa jeunesse, au nombre des redevables du Collége de Navarre, mérita justement, après sa mort, d'en être regardé comme le second fondateur; il l'enrichit d'abord par ses bienfaits, et plus encore de la gloire de son nom.

Selon les dernières volontés du Cardinal, ses 1422.
restes, héritage précieux pour une ville qui le pleurait encore, sont transportés soigneusement à Cambrai. Le 6 août 1422, on y célèbre ses obsèques avec la plus grande solennité; son cercueil, recouvert d'un drap d'or, surmonté des insignes de sa dignité, est d'abord conduit à l'Eglise de S[t] Géry; de là, le Clergé réuni de la ville et des environs, les notables citadins, les écoles et un peuple nombreux, depuis long-temps appris à bénir son nom, l'accompagnent à la Cathédrale, où un service pompeux est exécuté, des aumônes distribuées, et son corps religieusement déposé à l'endroit désigné par lui-même (2). On grave

(1) L'emplacement de l'ancien Collége de Navarre est, dit-on, occupé aujourd'hui par l'Ecole Royale Polytechnique, établissement envié par nos voisins, et qui fournit, dans un autre genre, des hommes non moins illustres que ceux qui sont sortis de l'antique maison de Navarre.

(2) A la fin de la 5[e] partie de l'histoire de Cambrai, par Dupont, on lit une relation détaillée de l'enterre-

1422. sur sa tombe, en caractères du temps, cette épitaphe que le vandalisme révolutionnaire n'a pas plus respectée que le monument qui la contenait :

« Mors rapuit PETRUM, petram subiit putre corpus.
» Sed petram Christum spiritus ipse petit.
» Quisquis ades, precibus fer opem, semperque memento
» Quod præter mores omnia morte cadunt.
» Nam quid amor regum, quid opes, quid gloria durent?
» Aspicis : Hæc aderant nunc mihi, nunc abeunt. »

Pierre d'Ailly a fourni une carrière digne d'être enviée par tous les mortels ; né dans les derniers rangs de la société, il prit une course rapide vers les plus hautes dignités, et ne s'arrêta que sur les marches du trône de l'Eglise; irréprochable dans ses mœurs à toutes les époques de sa vie, il eut le droit de tonner contre les déréglemens de son siècle. Son érudition était vaste, son crédit immense, son éloquence entraînante; son génie l'ayant placé bien au dessus de ses contemporains, il fut souvent consulté par des monarques; et des

---

ment de Pierre d'Ailly, extraite des MSS. de St Aubert. On voit, par cette pièce, que les exécuteurs testamentoires du Cardinal mirent tant de magnificence dans cette pompe funèbre, qu'on usa 700 livres de cire en un seul jour.

Souverains Pontifes ne dédaignèrent point de s'éclairer de ses lumières. Toujours attentif à maintenir la discipline de l'Eglise, on ne l'en vit pas moins se montrer plein d'humanité et de modération, lorsqu'il fut question de régler les intérêts d'une secte malheureuse (1) ou de ramener à la véritable croyance, des infortunés qui l'avaient abandonnée. Le peuple a été sans cesse l'objet de sa plus tendre sollicitude (2); homme d'état autant

(1) Du temps de Pierre d'Ailly, on traitait les Juifs avec la dernière rigueur: en 1407, on en fit un horrible massacre à Cracovie; dans d'autres lieux, on les chassait, et lorsqu'il s'en trouvait ayant le désir de se convertir, on les recevait au baptême, mais en les dépouillant entièrement de leurs biens. D'Ailly proposa au Concile de Constance de laisser la totalité des biens aux Juifs qui se convertiraient; l'assemblée décida qu'on leur en abandonnerait la moitié, tant en meubles qu'en immeubles, pour leur entretien et celui de leur famille, et que l'autre moitié serait retenue en restitution des usures faites sur les Chrétiens.

(2) Pierre d'Ailly voulait que l'on permît au peuple de travailler les jours de fêtes, après le service divin, tant à cause des excès et débauches auxquels les dernières classes de la société se livraient ces jours là, que par considération pour les ouvriers qui ont besoin de tout leur temps pour gagner leur vie et soutenir leur famille : encore exceptait-il les dimanches et quelques fêtes solennelles.

qu'homme d'Eglise (1), il fut l'honneur et le soutien de la France, dont il défendit les droits et releva la dignité dans les ambassades et dans les Conciles (2). Son pays lui sera toujours redevable d'avoir employé sa vie et sa fortune à dissiper les ténèbres de la barbarie et à répandre partout la vive clarté de l'instruction. Pourquoi donc les hommes doués d'une intelligence si précieuse, sont-ils si rares sur la terre?

(1) En effet, en suivant pas à pas la vie de Pierre d'Ailly, on voit deux hommes différents; l'un entraîné dans les hautes affaires politiques, l'autre vaquant aux soins paternels de son diocèse. Ces occupations tantôt grandes, et tantôt minutieuses, qu'on a dû souvent faire croiser dans la narration, pour suivre scrupuleusement l'ordre chronologique des faits, la rendront sans doute disparate; mais c'était un écueil difficile à éviter, pour ne rien omettre surtout de ce qui tenait aux localités cambrésiennes.

(2) Le Cardinal de Cambrai fut toujours attaché de cœur au Roi *Charles VI;* il est à remarquer que les seules monnaies que l'on connaisse, frappées à Cambrai sous l'épiscopat de Pierre d'Ailly, portent la légende des pièces de France : *Sit nomen Domini benedictum.*

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

SECONDE PARTIE.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE SUR LES OUVRAGES DE PIERRE D'AILLY.

Les histoires littéraires ecclésiastiques reportent au commencement du XVe siècle la naissance du goût des bonnes études; alors, l'amour des sciences utiles, depuis si long-temps bannies des productions des écrivains, fit des progrès rapides dans le monde savant. *Pierre d'Ailly* et son disciple *Gerson* qu'une même manière de voir et une parité de talent unissaient étroitement, donnèrent les premiers un exemple salutaire : ils chassèrent de leurs écrits la barbarie et l'obscurité, auparavant à l'ordre du jour; et sans s'arrêter aux questions purement scolastiques, ils traitèrent diverses matières de doctrine, de morale et de discipline, d'une manière aussi savante que lucide. Cette heureuse révolution, opérée principalement par les écrits du pieux et érudit Cardinal de Cambrai, lui fit donner, par ses contemporains, les glorieux surnoms *d'Aigle des docteurs de la France*, et de *Marteau infatigable des hérétiques*.

Il ne sera pas aussi facile qu'on pourrait le croire de dresser une liste exacte de tous les ouvrages de Pierre d'Ailly; mort avant la précieuse découverte de l'imprimerie, cet écrivain

12

n'a pu concevoir l'idée de rassembler ses écrits en un corps d'ouvrage ; après lui, personne n'y a donné les soins qu'ils méritaient, à une époque où ils étaient encore pleins de l'intérêt du siècle; aujourd'hui que cet intérêt est loin de nous, et qu'un autre ordre de choses a changé nos mœurs et nos occupations, à peine lira-t-on sans fatigue les titres seuls de ces productions, qui, à leur naissance, retentirent dans toute la chrétienté. Toutefois, j'ai cru devoir réunir en masse les monumens de piété et de savoir, laissés par notre illustre Cardinal; leurs titres seuls montreront qu'il travailla toujours dans le but d'être utile aux autres : assez d'hommes n'écrivent que pour eux.

Les œuvres de Pierre d'Ailly se composent d'une infinité d'opuscules, quelquefois réunis, quelquefois imprimés séparément, plus souvent restés manuscrits : quant à ces derniers, on ne trouvera ici que les principaux; il eût été fastidieux d'énumérer tous les sermons prononcés dans les synodes de Cambrai ou ailleurs, et de rappeler les listes de cette foule de petits traités que la bibliothèque du collége de Navarre conservait manuscrits, comme souvenir de son bienfaiteur; pour les livres imprimés, je me suis attaché à décrire exactement tous ceux dont j'ai pu avoir connaissance; et je l'ai fait avec

d'autant plus de raison, qu'ils deviennent presque tous très rares, étant pour la plupart imprimés dans le XVe siècle. S'ils ne sont pas tous remarquables aujourd'hui par la matière qu'ils traitent, ils le seront du moins comme anciens monumens de l'art typographique.

Dans une série d'ouvrages, en grande partie dénués de dates, l'ordre alphabétique était le seul à suivre; le premier qui se présente est précisément un morceau en vers français que j'ai cité en entier pour donner une idée des talens poétiques de Pierre d'Ailly; ces trente-deux vers sont les seuls que j'aie pu découvrir. On assure toutefois que le Cardinal en a composé d'autres qui sont tombés dans l'oubli.

1. Combien est misérable la vie du tyran, par Pierre d'Ailliac, évesque de Cambray.

« Ung chasteau sçay, sur roche espouvantable,
» En lieu venteux, sur rive perilleuse.
» Là vis tyran, séant à haute table,
» En grand palais, en sale plantureuse,
» Environné de famille nombreuse,
» Pleine de fraud', d'envie, et de murmure;
» Vuide de foi, d'amour, de paix joyeuse;
» Serve, subjecte, en convoiteuse ardure.
» Viandes, vins, avait-il sans mesure,
» Chairs et poissons occis en mainte guise;
» Sausses, brouëts, de diverse teincture;
» Et entremets faicts par art et diverse.
» Le mal (*mauvais*) Glouton partout guette et advise,
» Pour appetit trouver; et quiert (*cherche*) manière
» Comment sa bouch', de lescherie esprise,

» Son ventre emplit en bourse pautonière. (1)
» Mais, sac-à-fien, patente cimetière,
» Sepulchre-à-vin, corps bouffi, crasse panse,
» Pour tous ses biens en soy n'a lie chère ;
» Car, ventre saoul n'a en saveur plaisance,
» Ne le delit (*délecte*) jeu, ris, ne bal, ne danse;
» Car, tant convoit, tant quiert, et tant desire,
» Qu'en rien qu'il ays n'a vraye suffisance.
» Acquirer veult, ou royaume, ou empire;
» Pour avarice sent douloureux martyre.
» Trahison doute, (*redoute*), en nully ne se fye.
» Cœur a félon, enflé d'orgueil et d'ire,
» Triste, pensif, plein de mélancolie.
» Las! trop mieulx vaut de *Franc-Gontier* la vie,
» Sobre liesse, et nette povreté,
» Que poursuivir, par orde gloutonnie,
» Cour de tyran, riche malheureté. »

Cette petite pièce de vers est aussi appellée *les contre-dicts de Franc-Gontier*, parce que Pierre d'Ailly la composa à l'imitation des *Dicts de Franc-Gontier*, où *Philippe de Vitry* décrit dans un même nombre de vers, les agrémens de la vie champêtre. Nicolas de Clamenges a traduit également en latin ces deux pièces; celle du Cardinal porte le titre de *De miseriis vitæ tyrannorum* et contient 40 vers dont quelques-uns sont rimés, quoique latins. La pièce originale et la traduction se trouvent : 1° à la fin d'un livre d'Antoine de Guevare, trad. en français sous ce titre : *Mespris de la court, et louange de la vie rustique, par Antoine Alaigre*, Lyon, Dolet, 1543, in-12, ou Paris, 1551 in-16; 2° à la fin d'un recueil de poésies intitulé : *La muse guerrière, en deux livres de divers poëmes sur plaisans argumens, avec les hymnes et*

(1) Aussi ouverte que celle d'un *Pautonier* ou *Péager*.

cantiques de l'hermitage, *et*, *pour plus grand enrichissement de cest œuvre*, *y ont été adjoutés les vers françois des évesques de Meaux et de Cambray*, etc. Paris, 1591, in-16; 3° Dans le livre de Guevare, augmenté de l'original espagnol et d'une traduction italienne, Lyon, de Tournes, 1592 in-16. 4° Dans le même, avec une traduction allemande, Genève, de Tournes, 1605, in-12; 5° Dans les *Meditationes historicæ Philippi Camerarii*; 6° et enfin, dans le *Dictionnaire historique de Prosper Marchand*, tom. 2, La Haye, 1758, in-f°.

Pierre d'Ailly composa sans doute d'autres vers français, si l'on doit en croire La Croix du Maine, lorsqu'il avance qu'il avait *veü quelques-uns de ses vers imprimés il y avait plus de cent ans*. Bayle en a parlé d'une manière désobligeante en disant qu'*il se mêla même de rimailler en langue vulgaire*; mais Prosper Marchand en fait l'éloge, et remarque « que » l'ordre, l'arrangement, la clarté, la diction, et » surtout la mesure de ces pièces de vers sont si » nettes, si exactes, et si approchantes de notre » poésie moderne, quoiqu'écrites dans des temps si » reculés, que, si Despréaux les avait connus, il » est à croire qu'il leur (1) aurait accordé, préférablement à Villon, la gloire

« D'avoir sçu les premiers
» Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers. »

II. Compendium Philosophiæ. MSS.

Reposant à la Bibliothèque publique de la ville de Cambrai.

---

(1) A d'Ailly et à Ph. de Vitry.

III. Concordatia astronomie cu theologia, cocordatia astronomie cu hystorica narratione, et elucidariu duorum precedentium. *Augustæ Vindelicorum*, 1490, in-4° Goth.

Le tout contient 7 feuilles d'impression; chaque page comprend 39 lignes lorsqu'elle est entière. A la seconde page se trouve une gravure sur bois représentant un théologien et un astronome disputant avec vivacité, ainsi que l'indique la légende de la gravure. A la fin du premier traité on lit : *Explicit tractatus de concordantia theologie a Domino Pet. Cardinali Cameracen. Copilat. et copletus in civitate Coloniensi ano XPI.* 1414. A la fin du second traité on lit : *Explicit tractatus de cocordia astronomie veritatis et narrationis historice a dno Petro Cardinali Cameracen. completus in civitate Basilien. anno XPI.* 1414. *Mensis maii die decima.* et à la dernière page de l'ouvrage l'imprimeur a placé cette souscription : *Opus explicit feliciter, magistri Johannis Angeli viri peritissimi diligeti correctione. Evhardique Ratdolt mira imprimendi arte : quâ nuper Venetiis nuc Auguste Vindelicorum excellit nominatissimus.* 4 *nonas januarii* 1490.

Une autre édition fort rare fut imprimée à Venise, 1494 in-4°. David Clément, qui la cite parmi les livres difficiles à trouver, dit que tous les traités de d'Ailly sont rares, parce qu'ils furent confisqués, comme le dit Gundling. Toutefois si cette confiscation n'eut lieu qu'autant qu'ils tenaient à la secte des *Nominaux*, dès 1481, on leva la défense qui les regardait et la lecture en fut permise.

L'ouvrage qui vient d'être cité fut réfuté par Pic de la Mirandole qui en dit peu de bien.

(Bibl. Magliabechiana. — Catal. de Delambre, 1824, n° 866.)

IV. De Animâ, *Parisiis*, 1494, in-4°.

Réimprimé en 1505. Ce traité se voyait MSS. dans la bibliothèque publique de la ville d'Utrecht.

V. De Emendatione Ecclesiæ liber unus. *Boloniæ*, 1490.

Ce traité se trouve dans la 13e pièce de celles qui composent le volume de *Pragmatica sanctio Caroli VII Francorum Regis*, édition donnée par *François Pinssonius*, Paris, Clousier, 1666, in-f°

VI. De Jure eligendi Papam et de Jure Concilii in Papam. Argentinæ, 1490.

VII. De reformatione Romanæ Ecclesiæ tractatus longè optimus, editus à Rev. Patre Petro de Alliaco, Cardinale Cameracensi, in-4° (sine anno).

Cet ouvrage, le plus célèbre de tous ceux de Pierre d'Ailly, est inséré dans la dernière édition des œuvres de Gerson. Il est divisé en six chapitres dans lesquels l'auteur s'élève avec force contre le grand nombre des ordres mendians, contre le faste des prélats, contre les excommunications et la multiplicité des fêtes. Il est assez extraordinaire de trouver de telles idées dans un livre écrit vers l'an 1400. (Voyez n° XVIII).

(Catal. de *la Vallière*, 1ere partie, n° 580. Gaignat, 509).

VIII. Descriptio imaginariæ visionis de horto sacræ scripturæ, MSS.

Se voyait dans la Bibliothèque du collége de Navarre. Cet écrit est précédé d'une ample préface et fut composé sur le cantique : *Veni in hortum meum*, en 1374, lorsque d'Ailly n'était âgé que de 24 ans.

IX. De vita Christi. *Parisiis*, 1483. In-4°.

X. Errores sectæ hominum intelligentiæ et processus factus contra fratrem *Willelmum de Hildenissem* ordinis Beatæ Mariæ de Monte Carmeli, per Petrum de Alliaco Episcopum Gameracensem, Anno Christi M. CCCC. XI.

Se trouve inséré dans les *Miscellanea* d'Etienne Baluze, tome 2, pages 277-297. Paris, 1679 in-8°. (Paquot, tom. 8, pag. 95 et suiv.)

XI. Extrait abrégé et libre du traité de Pierre d'Ailly, Cardinal de Cambrai, touchant la réformation du calendrier, traduit du latin par *M. des Vignoles*, membre de la Société Royale des Sciences de Berlin.

Cette traduction a été imprimée dans l'histoire du *Concile de Constance*, par J. Lenfant, Amst. 1714, in-4°, page 695 et suiv.

XII. Imago mundi, seu ejus imaginaria descriptio. (sine anno) in-f°. (*Lovanii*, 1480 seu 1483).

Magnifique édition imprimée sans noms de lieu,

ni d'imprimeur, mais évidemment avec les caractères de Jean de Westphalie, vers 1480, selon la Serna Santander, et 1483 suivant Lambinet. Ce livre est divisé en plusieurs traités. 1° *Tractatus de ymagine mundi*, achevé le 12 août 1410. C'est un extrait fidèle et concis des anciens auteurs qui ont décrit le globe terrestre, tels que Ptolomée, Aristote, Pline, Lucrèce, Isidore de Charax, Averroès de Cordoue, Séneque, etc. dont Pierre d'Ailly compare les opinions avec le récit de Moïse et de ses commentateurs. 2° *Epilogus mappe mundi*. 3° *Tractatus de legibus et sectis contra superstitiosos astronomos*, daté du 24 décembre 1410. L'auteur, tout en croyant à l'astrologie judiciaire, fait ici la guerre aux astronomes superstitieux. 4° *Exhortatio ad Concilium generale super kalendarii correctionem*. Traité curieux sur les défauts du calendrier et sur la nécessité de le réformer; il est dédié au Pape Jean XXIII et adressé au Concile de Constance. 5° *Compendium cosmographie*, divisé en 22 chapitres avec les climats et les degrés de longitude et de latitude du globe. 6° *Vigintiloquium de concordia astronomice veritatis cum theologia*, achevé à Cologne en 1414, lorsque le Cardinal y était Légat. 7° *Elucidarium astronomice concordie cum theologica et historica veritate*. Supplément nécessaire à la concorde des vérités astronomiques avec la théologie et les faits historiques, qui fut terminé le 10 mai 1414. 8° Et enfin, *Apologetica defensio astronomice veritatis a Dom. P. Cardinali Cameracen.*; cette apologie de la vérité astronomique fut faite à Cologne le 26 septembre 1414 (1).

(1) De Launoy indique une seconde apologie inti-

A la suite de ces traités qui sont des plus curieux et mériteraient la peine d'une ample analyse, on en trouve trois autres sur des sujets analogues et qui font partie du même ouvrage : ils sont de *Gerson ;* le 1er est daté de Lyon, 1419, et adressé par Gerson, du lieu de son exil volontaire, au Dauphin de France, fils de Charles VI.

Lambinet, dans son *Origine de l'imprimerie*, assure que tous les traités de d'Ailly que je viens de citer, forment un des ouvrages les plus précieux qu'il ait vus, relativement à la géographie, l'astronomie et la cosmographie au commencement du XVe siècle. C'est une des plus belles éditions exécutées par Jean de Westphalie.

Ce volume curieux est imprimé à longues lignes de 40 à 41 dans les pages entières, qui sont au nombre de 338 avec signatures, points et virgules en lignes obliques ; et seize planches qui représentent le système terrestre et céleste de Ptolomée, la carte des terres habitées, la figure du ciel au commencement du monde, les degrés de longitude des trois parties du globe alors connu, etc.

Le libraire *Ermens* de Bruxelles possédait cet ouvrage ;

---

tulée : *Alia secunda apologetica defensio ejusdem compilata Coloniæ, anno M. CCCC. XVIII, die IIIa octobris*. La date de 1418, que de Launoy met à ce traité ainsi qu'à deux autres, est fautive, quoique l'indication des jours et des mois soit juste ; c'est 1414 qu'il faut lire. Cette erreur, répétée par Bayle et plusieurs autres, est une suite de l'opinion, accréditée par plusieurs auteurs, que d'Ailly avait été en Allemagne après le Concile de Constance.

il provenait des Chartreux de Bruges. La bibliothèque de Cambrai a en MSS. presque tous les traités qui composent ce volume intéressant; il n'y aurait rien d'étonnant qu'il s'en trouvât parmi eux quelques-uns écrits de la main même de l'illustre Cardinal, puisqu'il est certain que les premiers énumérés furent composés dans la ville de Cambrai.

XIII. Invectiva Ezechielis contra Pseudo Prædicatores. MSS.

Se voyait dans la bibliothèque de la maison de Navarre.

Cette attaque de Pierre d'Ailly, composée vers 1390, est écrite *ex abrupto*, et ne manque ni de force, ni d'élégance. Voici comme il traite les *faux-Pasteurs* de son temps : « Nullum eis (*Pseudo - Pastoribus*) sacræ » scripturæ studium, nullum divinæ sapientiæ collo- » quium, sed tota erat eorum occupatio circa sa- » pientiam hujus mundi, quæ stultitia est apud Deum : » quia si fortè de sacris theologicis scripturis Parisiis » aliquid murmurabant, hoc inter epulas, hoc inter » pocula, hoc inter cænas et prandia, hoc non jejunâ » mente, sed ventre saturo ructabant, unde eis po- » terat illud ironicum convenire : *Ecce inter pocula* » *quærant Romulidæ saturi, quid dia poëmata nar-* » *rent?* O viles quæstionum disputationes? O inutilis » argumentorum collatio? Ibi erat frequentiùs quæstio » vinolenta, nec deerat solutio virulenta. Ibi audie- » bantur blasphemiæ; damnabantur probatæ sen- » tentiæ; ibi theologia, quasi sentilogia, et doctores » catholici velut phantastici spernebantur. Ibi lex

» Constantini ultra legem Christi : et decreta Gratiani
» supra præcepta Domini colebantur. »

XIV. Jo. Gersonis doct. Theologi et cancellarii Paris. opera omnia; accesserunt Henr. de Hassiâ, *Petri de Alliaco*, Jo. Brevicoxæ, Jo. de Varennis, etc. Opuscula. Operâ et studio Ellies Dupin. *Amsterdam*, 1706, 5 vol in f°.

Outre divers opuscules de Pierre d'Ailly qu'on trouve dans ces œuvres, on y lit, tome 1er, page 37, une notice sur ce Cardinal (1).

XV. Libellus sacramentalis Petri de Alyaco

---

(1) Les œuvres de Gerson que je viens de citer, ont dû plusieurs fois être imprimées en France *avec privilége du Roi;* vers la fin du 17e siècle, l'ouvrage était sous presse avec permission du grand Chancelier, lorsque Louis XIV reçut en même temps un billet anonyme, où on lui donnait cet avis : « Sire, votre » archevêque et vos ministres veulent vous ôter la » couronne : on réimprime dans Paris les œuvres de » Gerson. » Le Roi fit supprimer l'édition commencée, et elle ne se fit qu'en Hollande bien des années après. Les œuvres de Gerson ne s'en répandirent pas moins dans tous les monastères et les grandes bibliothèques; seulement des étrangers en eurent le profit. Au reste, si Gerson s'élève quelque fois avec force contre les ultramontains et les abus de son temps, sa fermeté et sa droiture lui feront toujours des partisans parmi les hommes sensés. M. A. M. H. *Boulard*, de Paris, vient de remettre au jour une Harangue prononcée par Gerson en 1405 devant la cour de France. Cette harangue française, devenue introuvable, n'avait pas été insérée dans les œuvres du Chancelier de l'Université, sans doute à cause de sa hardiesse.

Cardin. et Episcop. Cameracensis. *Lovanii*, Ægid. Vanderheerstraten, 1481, in-4°.

— Idem — Lovanii — id. — 1486, in-4°.

— id. — id. — id. — 1487, — id.

Ce sacramentel est, je crois, le second ouvrage de Pierre d'Ailly, livré à l'impression. La dernière édition porte cette souscription : *Explicit sacramentale Dom. Pet. de Alyaco, Card. et Episcopi cameracen. Alma in universitate Lovaniensi impressum per Ægidium Vanderheerstraten. Anno Domini M. CCCC. LXXX. VII, die XIV Aprilis.* Lambinet a vu cette édition chez les frères Gasparoli. (*Catal. d'Ermens, n°* 1088.)

XVI. Liber instrumentorum perutilium optimo stilo conceptorum, etc. (sine anno, sed ad calcem, 1483 legitur) in-f°.

Voici la souscription : *Instrumentorum perutilium optimo stilo conceptorum ac vigili curâ correctorum circa negocia et contractus hominum occurentium liber finit. Per ingeniosum artis impressorie uirum magistrum Johannem de Westfalia in insigno opido Lovaniensi residentem. Anno Domini M. CCCCLXXXIII.* Ce volume de 460 pages est imprimé à longues lignes de 40 à 42 dans les pages pleines, avec signatures, les virgules et les traits d'union en lignes obliques, les points et deux points en étoiles; les lettres initiales en rouge et jaune au pinceau. Ce volume n'a pas de titre.

Il traite de la manière de procéder en matières civiles et canoniques. Ces formules sont datées de

Rome l'an 1476, mais généralement on les regarde comme l'ouvrage du Cardinal de Cambrai, qui les fit sous le pontificat de Martin V. Il paraît que, dans cette édition de Jean de Westphalie, on a corrigé les fautes des précédentes ou collationné avec d'autres MSS. *Lambinet* en a vu un bel exemplaire dans la bibliothèque de Bruxelles.

XVII. Magnum œcumenicum Constantiense concilium de universali Ecclesiæ reformatione, unione et fide; ex variis manuscriptis diligentissimè erutum ac recensitum, operâ Hermanni Vonder Hardt. *Francofurti* et *Lipsiæ*; *Genschius*, 1700, in-f°, 6 vol.

Ce volumineux ouvrage contient une foule de sermons et de petits traités de Pierre d'Ailly, dont quelques-uns n'avaient pas encore vu le jour. Un des principaux que le docteur Vonder Hardt a tirés des MSS. de la Bibliothèque de Vienne porte le titre de *Traité touchant la nécessité de la réformation de l'Eglise, dans son chef et dans ses membres;* le savant éditeur l'a distribué en 30 chapitres pour la commodité des lecteurs.

Vonder Hardt a aussi intercalé dans son ouvrage une vie entière de Pierre d'Ailly, pleine de recherches curieuses, mais non dépourvues d'erreurs. On la trouve dans la 8e partie du recueil cité, page 450.

XVIII. Petri de Alliaco, Cardinalis cameracensis, tractatus de reformatione ecclesiæ nec non libellus de squaloribus Curiæ Romanæ, cum

præfatione Wolfgangi Wuissemburgii. *Basiliæ*, apud Nicolaum Bryling, 1551, in-8°.

La date de cette réimpression du N° VII et les augmentations dont on l'a chargée, démontreraient assez qu'elle fut faite par les partisans de la nouvelle religion prétendue réformée, pour jetter de la défaveur sur la cour de Rome. c'est ainsi qu'on se serait servi des observations faites par d'Ailly, dans de bonnes intentions et dans l'intérêt de l'église, pour chercher à sapper les fondemens de cette même église.

(Catal. de *Gaignat*, n° 510.)

XIX. Petri de Allyaco, Episcopi cameracensis, expositio super cantica canticorum. Edita anno 1483 die 16ª septembris (absque loci et typographi indicatione) in-4°.

Valère André, Swerte, Foppens, n'ont pas eu connaissance de cette édition, ce qui dénote assez sa rareté. (Catalogue d'*Ermens*, n° 400.)

XX. Petri de Ayliaco meditationes in septem psalmos pænitentiales (Absque notâ editionis) in-8° Goth.

(Catal. de Van Bavière. tom. 1er n° 1431.)

XXI. Petri de Allyaco opera. *Argentorati*, 1490 in-f°.

— Idem, apud *Nicolaum Wolff*, 1500. in-4° Goth.

La plupart des six traités qui composent ces œuvres furent imprimés séparément à la fin du 15me siècle, à Paris.

XXII. Petri de Aliaco opuscula spiritualia. *Duaci*, 1634. in-8°.

Ce recueil contient 17 opuscules; il fut publié par les soins de *Léandre de Saint-Martin*, docteur en théologie et professeur de langue hébraïque à l'Université de Douai. (Catal. d'Ermens, n° 1464).

XXIII. Petri de Alliaco responsio ad Bonifacii Cartusiæ Prioris tractatum. MSS.

Il existe dans la Bibliothèque du Vatican.

XXIV. Petri de Alliaco tractatus varii de schismate. — Appointement final auquel sont d'accord le conseil du Roi et l'église de France, le 28 may 1404. — Tres cedulæ disputativæ in concilio regis per Petrum Alliaco. — Cedula brevis super propositis in Janua per Episc. cameracensem. MSS.

Ce beau manuscrit est dans la Bibliohèque du Vatican et provient de la Reine Christine de Suède.

(Montfaucon, Bibl.[a] MSS.[a]).

XXV. Propositiones factæ coram Papâ et in consistorio contra fratrem Joannem de Montesono. MSS.

Ce MSS. se voyait dans la bibliothèque du Collége de Navarre; les écrits contre Jean de Monteson sont insérés dans les œuvres de *Gerson*, et dans celles de *Charles Duplessis d'Argentré*, évêque de Tulle, tome 1er.

XXVI. Petri de Aillyaco commentarius in IV libros sententiarum. (Sine indicatione), in-f°.

Ce volume est sans contredit le plus ancien de tous les ouvrages imprimés de Pierre d'Ailly ; il est regardé comme une des premières éditions sorties des presses des *Frères de la vie commune* de Bruxelles. On voit avec plaisir que les honneurs de l'impression soient donnés d'abord au Cardinal par ceux qu'il défendit jadis au Concile. La date de ce volume remonte à 1478 à peu près ; il est imprimé sur deux colonnes de 39 lignes chacune dans les pages entières; sans titre bien distinct, sans chiffres et sans réclames, mais avec signatures. Le papier est blanc et fin ; les points sont en étoiles et les virgules en lignes obliques. Le prologue de cet ouvrage, comme celui de plusieurs autres productions de Pierre d'Ailly, commence par un éloge du Cardinal : *Incipit prologus super lecturam sententiarum Rev. in XPO. Patris et Dom. magistri Petri de Aillyaco in sacrâ paginâ professoris, famâ super æthera noti, nec non Cardinalis quondam Cameracensis meritissimi.* Le volume finit sans souscription et par un cahier de 4 folios, signaturé L, et contenant la table des questions et des articles de tout l'ouvrage.

Cette belle édition se trouvait chez M. *La Serna-Santander;* le libraire *Ermens*, de Bruxelles, en possédait aussi un exemplaire, qui, en 1484, appartenait déjà aux *Croisiers*, ou Religieux de Ste Croix de Namur.

Le catalogue de Mutte, Doyen de Cambrai, annonce un in-8° goth. sans date, intitulé : *De Aillaco super sententiarum quatuor libri.* Ce catalogue, peu soigné, ne donne pas d'autre indication.

14

Jean Bodin remarque dans la préface de son livre de la *Démonomanie*, que Pierre d'Ailly a soutenu dans son livre des sentences, qu'excepté l'unité d'un seul Dieu, les ouvrages d'Aristote ne contenaient pas une seule démonstration nécessaire. Opinion bien hardie, pour un siècle où l'on rendait presqu'un culte superstitieux à Aristote, et deux cents ans avant que *Ramus* perdît la vie pour avoir soutenu la même chose. Plus tard on en est revenu à l'opinion de Pierre d'Ailly; on a même été plus loin, et notre théâtre a tourné en ridicule le philosophe péripatéticien.

(Catal. d'*Ermens*, n° 1011; de *Santander*, n° 484; de Mutte, n° 1099.)

XXVII. Questiones magistri Petri de Aylliaco Cardinalis Cameracensis super libros sententiaru. una cu. laudibus Theologie. Et quibusdam qstionibus de potestate Ecclesie in suis vesperijs disputatis. Impressum per *Nicol. Wolff*, Allemanum, anno Dni, 1500, in-4° Goth.

Le nom de l'imprimeur et la date se trouvent à la fin; le livre fut achevé le 8 août 1500; imprimé en fin caractère, sur deux colonnes de 50 lignes chacune à la page entière; avec titre et signatures, mais sans chiffres ni réclames; le volume contient en tout 239 feuillets. L'exemplaire de cette édition que je possède a appartenu à la Bibliothèque de l'Abbaye de S[t] Martin de Tournai.

Une autre édition imprimée vers le même-temps est intitulée: *Petri de Alliaco questiones super primum*,

tertium et quartum sententiarum. Principia quatuor in quatuor libros sententiarum, Theologie laudes, una cum principio in cursum Biblie, et questiones in vesperiis et resumpta disputatis, in-8°. Goth. sans date, imprimé très fin sur deux colonnes; il contient 295 f^{os} sans les tables. Sous le titre se voit la marque de *Jehan Petit*; à la fin du volume on lit : *Impresse arte ac industriâ Johis Barbier expesis honestⁱ viri Johis Petit Emedate noviter studio ac vigilatia. J. M. Victurmacensis.*

(Bibl. Magliabechiana, tome 1er; Santander, n° 485).

XXVIII. S'ensuyvent les 7 degrez de l'eschelle de penitance, figures et exposes au vray sur les 7 Psaulmes penitentielz, composes par ung tres souverain Docteur en Theologie, nommé Me Pierre de Aliaco, approuvé en toutes ses œuvres, publiquement alegue, in-4°. Gothique (sans date).

Ce petit traité, de 36 feuillets seulement, est rarissime; il faisait partie de la belle bibliothèque du Duc de la Vallière. Il est possible qu'il ait été écrit en français par d'Ailly lui-même, son ancienneté favorise cette opinion. La Croix du Maine a attribué au Cardinal un petit volume bien plus récent, qui n'est qu'une traduction. (Voyez plus bas : *Traité très-utile*, etc.)

(Catal. de la Vallière, 2de part. n° 807).

XXIX. Sermo de Sanctâ Trinitate, factus per magistrum Petrum de Alliaco, Episcopum cameracen. MSS. in-f°.

Ce discours est le sermon célèbre qui fut prêché à

Gênes en 1405, par d'Ailly. Il se trouvait dans un beau MSS. sur peau de vélin, provenant de la Chartreuse de Valenciennes. Il a été imprimé avec d'autres œuvres de Pierre d'Ailly.

XXX. Tractatus de Astronomiâ, Domino Cardinale Cameracensi auctore. MSS.

Composé en 1415.

XXXI. Tractatus de Ecclesiasticâ potestate. MSS.

Ce traité a été imprimé avec les œuvres de Gerson; il se trouvait transcrit en entier à la fin de l'un des MSS. de la bibliothèque publique de Cambrai, mais il a été mutilé. Ce MSS. est un petit in-f° sur peau de vélin, enrichi de miniatures anciennes et d'initiales en or. Au haut de la première page, le Cardinal d'Ailly est représenté à genoux devant la Vierge et l'Enfant Jésus. Une banderole sort de la bouche du Cardinal, avec ces mots : *O mater Dei memento mei!*

(Rech. sur l'Eglise Métrop. de Cambrai, par le Docteur Le Glay).

XXXII. Tractatus de Sphæra mundi Joannis de Sacro Busto (Bosco) Anglici. unà cum additionibus ac commentario Petri Cirueli Darocensis; atque insertis persubtilibus quæstionibus *Cardinalis Petri de Aliaco. Parisiis*, in Campo Gallardo, *Guido Mercator*, 1498, in-f°. Goth.

— Joannis de Sacro Busto (Bosco) sphæræ mundi opusculum. Intersertis etiam quæstionibus *Petri de Aliaco.* (*Parisiis*) *Joannes Parvus*, in-f°, fig. (Sine Anno).

— Idem — *Venetiis*, 1508.

(Catal. de la Vallière, nos 1812 et 1813.)

XXXIII. Tractatus et sermones compilati à Rev. Dom. Petro de Aillaco. *Parisiis*, 1490, in-f°.

— Idem — *Argentinæ*, 1490, in-f°.

(Catal. de *Mutte*, n° 1479, et d'*Ermens*, n° 1370).

XXXIV. Tractatus, meditationes et sermones super festa ecclesiæ et sanctorum, Petri de Ayl-liaco. MSS.

Reposant à la. Bibliothèque publique de Cambrai.

XXXV. Tractats Petri de Ailliaco Epi. Cameracen. de duodeci. honoribus scti. Joseph.

Pour *Claude Jaumar*, in-8° cum figuris.

Cet opuscule contient 32 pages, avec dix gravures en bois; dans l'exemplaire que je possède les gravures sont grossièrement enluminées. On a réimprimé ce traité dans le volume publié à Douai, en 1634.

Pierre d'Ailly avait une vénération particulière pour Saint-Joseph; c'est au moins ce que Gerson affirme dans un sermon prononcé publiquement dans l'Eglise de Notre Dame de Paris, en 1413, en l'honneur de ce Saint.

XXXVI. Tractatus Petri de Aillaco de potestate Pape et auctoritate Cardinalium factus per eum in concilio Constantiensi, post depositionem Johannis Pape vicesimi tertii : (sine Anno) in-4° Goth.

Ce traité contient 29 feuillets, et a été imprimé à

la fin du 15e siècle, à en juger par son aspect; d'Ailly l'avait composé en 1417.

Cet ouvrage peu commun est fort bien exécuté et imprimé à longues lignes de 33 dans les pages entières; sans chiffres ni réclames, mais avec points et virgules obliques. J'en possède un exemplaire provenant d'un couvent de Valenciennes.

XXXVII. Tractatus super libros meteororum, de impressionibus aeris, ac de iis quæ in prima, secunda et tertia regionibus aeris fiunt, sicut sunt sydera cadentia, stellæ, cometæ, pluvia, ros, etc. deque generatis infra terram. *Argentinæ*, apud *Joannem Priis*, 1504.

— Idem. *Viennæ Austriæ*, 1509.

XXXVIII. Tractatus super tribus Evangelii canticis, editus à Domino Cardinali Cameracensi. MSS.

Se voyait dans la bibliothèque de l'Eglise Cathédrale de Metz. (Bibl. manuscr. Montfaucon).

XXXIX. Tractatus utilis et amplus super Boetium de consolatione Philosophiæ. MSS.

Ce traité est précédé d'une élégante préface adressée par Pierre d'Ailly à ses maîtres, qu'il traite ainsi: *Reverendissimi Patres, Magistri ac Domini carissimi, mihi ardua scandere volenti.* Cet écrit fut fait par d'Ailly dans sa jeunesse, car il met lui-même cette observation: *sequentia juvenis scripsit, ideo parcite senes.* Ce MSS. se trouvait dans la bibliothèque du Collége de Navarre.

XL. Traité très utile des sept degrés de l'eschelle de pénitence, figurés au vrai sur les Sept Psalmes Penitentiels. *Lyon*, Denis de Hàrsy, 1542, in-16.

Dans sa *Bibliothèque française*, La Croix du Maine avance que ce traité a été composé en français par Pierre d'Ailly; mais le savant La Monnoie a prouvé clairement que c'était une traduction faite par *Antoine Belard*. Si d'Ailly a composé un traité en français, ce serait plutôt le n° XXVIII qui est bien autrement ancien que celui-ci, et que ni Lacroix du Maine, ni Bayle n'ont connu. Il existe au Vatican un MSS. de Pierre d'Ailly qui est le véritable original des deux traités français; il provient de la bibliothèque que la Reine Christine de Suède a donnée à la Cour de Rome; son titre est : *Petri de Alliaco, de septem gradibus scalæ*. MSS. (Bibl. Française de La Croix du Maine).

XLI. Verbum abbreviatum super psalterio. MSS. A la bibliothèque publique de Cambrai.

XLII. Vita Beatissimi Patris D. Petri Celestini quinti, Pontificis maximi, ordinis Celestinorum Institutoris eximii, qui summo tandem Pontificatui renuntiavit, conscripta à doctissimo theologo Cardinale Cameracensi, imprimis reverendo Domino Petro ab Alliaco, Navarrici Gymnasii quondam Archididascalo, nec non Caroli *Quinti* (sic) Celestinorum Parisiensium fundatoris confessario dignissimo. *Parisiis*, apud *Franciscum Stephanum*, 1539, in-4°.

Cette vie de Célestin V a été copiée textuellement par Surius et les Bollandistes; elle se trouvait manuscrite dans la Bibliothèque Colbert, elle est aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Paris. c'est par erreur que le titre cite Charles *cinq* au lieu de Charles VI.

(*Montfaucon*, Bibliotheca manuscripta).

Cette nomenclature des principaux ouvrages imprimés et manuscrits de Pierre d'Ailly, dans laquelle il y a sans doute encore des omissions notables, prouve l'étendue des connaissances du Cardinal, qui sut embrasser plus d'un genre avec succès. Ses écrits se font remarquer par une grande modération, qui n'est pas toujours ordinaire aux écrivains instruits comme lui, dès leur jeune âge, à se servir des armes aigues de la controverse. Le lecteur parcourant les pages où Pierre d'Ailly peint ses sentimens avec abandon et vérité, trouvera en lui une *philosophie* vraiment *religieuse*, car ces deux mots doivent toujours marcher ensemble. On sera étonné de rencontrer au XV[e] siècle, des idées grandes et nouvelles sur la religion; les ouvrages de Pierre d'Ailly nous la peignent telle qu'elle doit être, c'est-à-dire sublime, et dépouillée des abus dont un Clergé, alors trop peu rigide, l'avait entourée. Qu'on ne soit pas surpris d'après cela, si tous ses écrits n'ont pas plu aux ultramontains, dans ces temps malheureux où l'Eglise était divisée;

voilà pourquoi on en trouve trois ou quatre insérés dans le *Fasciculus rerum expetendarum et fugiendarum*, imprimé à Londres en 1690.

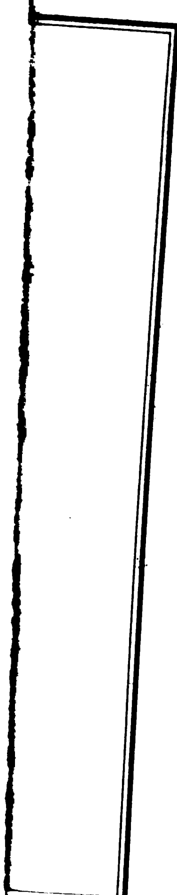
Thevet dans ses *Hommes illustres*, page 90, attribue aussi à d'Ailly un livre intitulé le *Bouclier de Pauvreté*, où l'on fait l'apologie des moines mendians, ce qui est tout-à-fait contraire à ses doctrines. Le Cardinal, bien loin de les défendre, les attaque souvent et dit quelque part « que cette multitude de vêtemens divers » n'est propre qu'à exciter, entre les ordres dif- » férents, des rivalités toujours nuisibles aux pro- » grès de la religion. » Le *Bouclier de Pauvreté* n'est attribué à Pierre d'Ailly que par le seul Thevet, qui n'est pas très croyable; quel fond faire en effet sur un auteur qui vous assure qu'il a un livre de Pierre d'Ailly *achevé d'imprimer l'an mil quatre cens dix, le douzième aoust au commencement que l'art d'imprimerie fut en usage en France, dans lequel il y a grand nombre de figures de mathématiques*, tandis qu'on n'imprima en France que soixante ans après?

Après les manuscrits du Cardinal possédés jadis par le collége de Navarre, que le vandalisme révolutionnaire n'a peut-être pas respectés, les plus importants sont maintenant dans la bibliothèque publique de Cambrai; ensuite, on peut

15

citer ceux du collége d'*Emmanuel*, à Cambridge, puis un petit nombre à Utrecht. On trouve une liste minutieuse de ceux du collége de Navarre, dans les œuvres de *De Launoy;* et M. le docteur *Le Glay* a décrit les MSS. de Cambrai dans sa *Biographie littéraire* de l'Église de cette ville. La nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques par *Ellies du Pin*, 1700, in-4°, tom. 12, donne une liste française assez étendue des ouvrages de Pierre d'Ailly, mais cette nomenclature n'est nullement bibliographique; tous les titres sont traduits du latin, et l'on n'y trouve même pas une seule indication de format. *Valère André*

Foppens sont plus fidèles, quoiqu'incomplets; les *Siècles littéraires* de la France, par Dessessarts, n'offrent que peu d'ouvrages, et l'on doit regretter que la petite notice de *d'Ailly*, dans la *Biographie universelle*, soit si courte, pour la partie littéraire surtout, comparativement à celles d'hommes d'un intérêt moins réel, qui remplissent quelquefois plusieurs colonnes : le regret qu'on en éprouve est d'autant plus vif, que l'article est bien traité, et fait honneur à l'exactitude de M. l'abbé *Tabaraud* qui en est l'auteur. Enfin, la *Bibliothèque nouvelle* des manuscrits de Dom Montfaucon, et le *Gersoniana*, sont les livres offrant les notes les plus complètes



des ouvrages qui ont servi a élever la haute réputation dont jouit le Cardinal de Cambrai.

Après avoir parlé des productions de Pierre d'Ailly, il ne reste plus qu'à indiquer les endroits où l'on pourrait démêler encore les traits de ce grand homme. La chapelle du collége de Navarre possédait jadis son portrait, où il était représenté en habit de Cardinal; on y lisait sa devise : *veritas vincit*, et au dessous cette inscription également honorable pour d'Ailly et pour le Collége de Navarre. « Memoria est Reverendissimi in Christo » Patris Domini Petri de Alliaco, tituli quon- » dam sancti Chrysogoni Cardinalis Presbyteri, » Cameracensis Episcopi, hujus pridem Domûs » præceptoris seu magistri ac benefactoris am- » plissimi, cujus gesta atque legata in litteris » super his confectis atque tabellis suppositis » continentur » (1).

---

(1) La seconde inscription, mentionnée dans la première, est une longue énumération en latin, qui se lisait dans la chapelle du collége de Navarre, au dessus de l'effigie du Cardinal; elle retraçait tous les bienfaits que Pierre d'Ailly avait versés sur cet établissement, et se terminait par l'épitaphe suivante en vers latins :

« Funera quæ captat hinc felix urbs *Cameraci*,
» Munera contrectat ejus venerandi *Alliaci*.
» Hæc domus, in quâ auctus et tanto est schemate fultus,
» Ut studiis clarus, claros superaret, adeptus

De Launoy raconte qu'on apercevait dans l'Eglise de St Antoine, un tableau fort bien peint, représentant Pierre d'Ailly, revêtu de la pourpre Romaine, et placé entre son père et sa mère; on voit qu'au plus haut degré de sa splendeur, le Cardinal ne rougissait point de sa basse extraction, et qu'il avait assez d'éclat pour en faire rejaillir une partie sur les auteurs de ses jours.

Balthasar Montcornet fut le premier qui grava le portrait de Pierre d'Ailly; après lui, *Michel Odieuvre*, peintre de Paris, le fit entrer dans la belle suite de six cents portraits de personnages célèbres, dont il a enrichi les six volumes de l'*Europe illustre*, de *Dreux du Radier*, collection non moins remarquable par la beauté des planches, que par le texte qui accompagne chaque figure.

En 1713, *Bernard Picart* dessina les traits de Pierre d'Ailly, gravés depuis par *Mathey*. On rencontre ce portrait dans les histoires des Conciles de

---

» Ecclesiæ gradibus apicem usque ad Cardinalatus.
» Quis non ingratus larga attulit, ut legis intus,
» Exemplo exemplum dans ædem augereque templum,
» Quem jam cum sanctis ideo Deus adjice cælis? Amen.
» Qui legis hic, claude, discedens claudere gaude,
» Quo sic continuo stem quoque perpetuo.
» *Veritas vincit.* »

Pise et de Constance, par Jacques Lenfant, in-4°. Le buste du Prélat s'y trouve au-dessus d'un emblême où l'on remarque une balance, contenant d'un côté, les tables de la loi, et de l'autre, une mître, une crosse et un chapeau de Cardinal; les tables de la loi font pencher la balance, et emportent de beaucoup les insignes des grandeurs ecclésiastiques.

Enfin tout récemment, le crayon de M. Rogé, de Cambrai, a retracé avec élégance la partie principale du monument funéraire de Pierre d'Ailly, retrouvée dans les déblais de l'ancienne Cathédrale, où ses restes avaient été déposés. Cette pierre représente le Cardinal couché, les mains jointes, et la tête posée sur un coussin. Autour de son effigie, on lit ces mots gravés en caractères gothiques : *Hic jacet Reverendus Dominus Petrus de Alliaco theologie Doctor quondam Episcopus Cameracensis, orate pro eo* (1). Le dessin de M. Rogé a été lithographié et forme une des planches de l'intéressant et instructif ouvrage de M. le Docteur *Le Glay*, sur l'histoire de l'Eglise Métropolitaine de Cambrai.

Une statue de Pierre d'Ailly était placée à côté

---

(1) La pierre tumulaire d'après laquelle ce dessin a été tracé est aujourd'hui déposée dans le jardinet de l'Hôtel-de-Ville de Cambrai.

de l'arcade gothique formant l'entrée du couvent des Récollets, au haut de la rue de Cantimpré, à Cambrai (1). Cette figure du Cardinal se trouvait à gauche et un peu élevée, et tenait en main une petite église sculptée, surmontée d'une flèche : Le reste du portail présentait la Vierge, St Pierre, St François, St Louis de Tortose et Ste Claire. Le cloître et ces statues ont entièrement disparu en 1791, et l'on ne retrouve plus d'Ailly, à Cambrai, que dans le souvenir de ses habitans. Mais ce souvenir est immortel comme la gloire du Cardinal, et l'on doit de la reconnaissance à l'Académie qui a cherché à le perpétuer, en mettant son éloge au concours. Ce n'est qu'un juste hommage rendu à la mémoire d'un homme trop peu connu, hors des lieux où il fit le bien, et qui mérite pourtant de l'être par toute la France dont il fut l'honneur (2).

---

(1) Ce portail, qui avait été commencé par ordre de Pierre d'Ailly en 1409, offrait les armoiries du Pape Alexandre V, celles de France, de Cambrai et du Cambrésis.

(2) Un journaliste, sans doute peu versé dans l'histoire, a prétendu que l'éloge de *Pierre d'Ailly* était un sujet mal choisi; il serait cependant à désirer que les villes de province proposassent souvent l'éloge des personnages qui les ont illustrées : c'est une noble manière de s'acquitter envers eux.



